CHOSES LUES

Juin 2006

REVUE DE PRESSE

addap 13

PREVENTION SPECIALISEE — *Eduquer dans la rue*

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

L'été, période charnière, période un peu différente ? Ce numéro en est une illustration.

Le projet de loi sur la prévention de la délinquance avance ? Oui, certes, il a été présenté en Conseil des ministres et vous en trouverez donc une énième présentation, plus « officielle » que les précédentes. Et vous trouverez bien sûr des réactions. Mais il n'empêche que pour la énième fois aussi, nous vous disons… rendez-vous plus tard. A la rentrée plus exactement : pour son examen au Parlement (septembre). Au-delà des regrets sur le manque de concertation, le maintien du secret professionnel partagé, etc., d'autres questions reviennent qui valent la peine qu'on s'y arrête : avait-on besoin d'une nouvelle loi (CNV) ? Il y a déjà des compétences municipales au niveau des CCAS (CSTS). Et à lire justement dans un entretien avec le Pdt de l'Unccas ses prises de position sur ce projet de loi.

Le projet de réforme de la protection de l'enfance suscite des inquiétudes du côté de l'Uniopss. Où l'on voit notamment que le dépistage précoce des troubles de comportement, qui ne figure plus dans le projet de loi de prévention de la délinquance, a peut-être réapparu… du côté des PMI. Une manière de faire un point… en attendant la rentrée.

Le logement ? La loi d'engagement national est en cours d'examen, et parallèlement des annonces sont faites : les alertes des intervenants sur les difficultés d'accès au logement, des jeunes en particulier, ont été entendues. Tout cela restant à suivre néanmoins.L'immigration ? la loi vient tout juste d'être votée et nous y reviendrons; quant à la question des régularisations nous ne pourrons faire un point … qu'à la rentrée.

En *Société*, les événements de novembre 2005 font l'objet d'analyses chiffrées et d'analyses tout court. Sur la santé, des articles intéressants : où l'on retrouve encore le dépistage précoce des troubles du comportement… et la prise en charge des malades mentaux… à organiser de fait en milieu carcéral… et où l'on redit d'ailleurs que l'existant mériterait d'être renforcé plutôt que le système d'être changé. A la rubrique *Education* de beaux articles et notamment, comme une pause, celui sur les promotions « ZEP » de Sciences-Po. A lire.

Et puis, promenez-vous chez vous comme nous vous le disons quelquefois : le secteur social en effet continue toujours à réfléchir, expérimenter, dénoncer. Des états généraux de la FNARS, aux propositions de réorganisation de la politique de la ville, en passant par les inquiétudes du secteur des jeunes majeurs, il y a beaucoup de choses, allant avec fluidité du concept au concret. Nous avons pris le temps de nous pencher sur les contrôleurs CAF et c'est tout à fait instructif, le temps aussi pour un article de fond sur les positionnements souhaités et/ou réels des instances de lutte contre l'exclusion et c'est bien. Voilà.

Enfin tout simplement, nous vous disons nous aussi « à la rentrée », puisque le prochain numéro de *Choses lues* ce sera à la mi-septembre.

Nousvous souhaitons un très bel été.

A bientôt…

*Contact : [illegible]

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org

Sommaire

REVUE DE PRESSE

SOCIAL

Délinquance : résultats mitigés de M. Sarkozy et orientations ..... p. 04
Traitement judiciaire des violences urbaines ..... p. 04
Crise des banlieues : « une demande d'Etat » ..... p. 05
Hausse des dépenses : les départements ont une faible marge de manœuvre ..... p. 05
Statistiques et démocratie ..... p. 06
Loi pour l'égalité des chances : accélération de sa mise en œuvre ..... p. 06
Deux rapports dénoncent la précarisation des personnes prostituées ..... p. 06
Rapport parlementaire sur l'affaire d'Outreau : mieux protéger les intérêts des enfants ..... p. 07
Loi sur l'immigration : avancement et réactions ..... p. 07
Question des sans-papiers parents d'enfants scolarisés ..... p. 08
Dossier étrangers : infos du mois ..... p. 09

TRAVAIL SOCIAL

Projet de loi relatif à la prévention de la délinquance en conseil des ministres ..... p. 09
Mobilisation contre projet de loi sur la prévention de la délinquance ..... p. 10
« Les CCAS doivent évoluer et innover » ..... p. 11
Projet de loi protection de l'enfance : pour l'Uniopss, des questions de fond demeurent ..... p. 11
L'éducation à l'épreuve de la politique de zonage et de l'immédiateté ..... p. 12
« L'aide alimentaire doit être un levier d'insertion sociale » ..... p. 12
FNARS : « les esprits sont prêts à penser les politiques sociales autrement » ..... p. 13
« Le dépistage c'est l'échec de la prévention » ..... p. 13
Que vont devenir les jeunes majeurs... et les établissements qui les accueillent ? ..... p. 13
Contrôleurs des CAF : « partie émergée de l'iceberg » ..... p. 14
Pistes pour réduire le « non-recours » aux prestations sociales ..... p. 14
Si l'entreprise crée des richesses, le travail social crée des ressources ..... p. 15
Entre expérience et connaissances, le fondement éthique de la pédagogie ..... p. 15
Décentralisation de l'assistance éducative : expérimentations ..... p. 16
Lutte contre l'exclusion : instances en quête de sens ..... p. 17
Europe : des organisations réclament un cadre législatif ..... p. 17

EMPLOI

Dossier infos du mois ..... p. 18

Infos du mois ..... p. 19

Refus de soins aux bénéficiaires de la CMU-C ..... p. 20
La HAS, les délinquants dangereux, et autres infos ..... p. 20

Armes à l'école : forte hausse selon les R.G. ..... p. 21
La 1° promotion ZEP de Sciences Po : succès de l'expérience ..... p. 21
Infos du mois ..... p. 22

ASH su 30 juin 2006 ..... p. 22

Le Monde ..... p. 23
ASH du 09 juin 2006 ..... p. 23
ASH du 16 juin 2006 ..... p. 24
ASH du 23 juin 2006 ..... p. 24
ASH su 30 juin 2006 ..... p. 24

Délinquance : les résultats mitigés de M. Sarkozy et ses orientations à venir

Le Monde – 09/06/06 – 06 187 – 11 - ASH – 16/06/06 – 06 187 - 11

☺ ☹☹

Parfois un peu pénible de se plonger dans les chiffres mais faites-le et en particulier notez les évolutions sur les longues périodes. Cela dit, les grandes tendances ont été traitées il n'y a pas longtemps (rapport OND). Quant aux « orientations » lisez-lez... eh oui lisez-les.

Entre mai 05 et avril 06, atteintes volontaires à intégrité physique (violences contre personnes) sont à plus 8 % par rapport aux 12 mois précédents.

Observatoire national délinquance (OND) : « accélération de la hausse »

Sondage BVA publié 08/06 : 9 % personnes interrogées considèrent que la délinquance baisse et 45 % qu'elle augmente.

Depuis 10 ans les atteintes aux personnes sont en aggravation constante : **+ 80 % entre 1996 et 2005**, **+ 12,45 % entre mai 2002 et avril 2006 (représentent 1 acte de délinquance sur 8)**

Chercheurs et policiers : cette tendance traduit un durcissement des rapports sociaux, passage à l'acte plus précoce et radical.

Forte hausse des violences dans sphère privée. Comptabilisées dans « violences physiques non crapuleuses **(+ 7,8 % en 05 et + 27,5 % depuis 02**)

OND : « peut-être meilleur report des atteintes auprès des autorités »

Violences physiques crapuleuses (objectif d'appropriation de biens) augmentent de 4,1 % en 05 et représentent 30 % des atteintes aux personnes

Mais globalement depuis 2002 les violences crapuleuses sont en recul (8,7 %) alors qu'elles s'aggravaient (+ 59,7 %) entre 1998 et 2002

Sinon, crimes et délits enregistrés en baisse 8,8 % depuis 05/02, progression taux d'élucidation de 9 points (33,65 %) et nb de gardés à vue (+ 46,2 %)

A noter : **place de plus en plus conséquente des femmes parmi les auteurs de délits**.

En **2004** elles représentaient presque **16 % des mis en cause**. Entre 2000 et 2004 leur nb augmente de presque 40 % (d ans le même temps + 20 % d'hommes).

Violences contre les personnes : le nb de femmes mises en cause pour atteintes volontaires à intégrité physique a augmenté de 39 % entre 1996 et 2000 et de **50 %** entre 2000 et 2004.

Alors fin de « la traditionnelle discrimination négative du système policier l'égard des femmes, qui les aurait longtemps mises à l'abri » ? Hypothèse du sociologue M. Ocqueteau (Inhes)

Orientations pour l'avenir

Annonce la généralisation de la **présence de psychologues dans les services de police**. Pourrait en mobiliser une centaine.

Confirme intention créer un « **service volontaire citoyen de la police nationale** » à partir 14/07/06 : objectif de 1 000 volontaires d'ici fin 2006.

Récidive : relance idée de « **peines planchers** » qui « augmenteraient de manière certaine et prévisible avec le nb de récidives »

Souhaite « **correctionnaliser** » une contravention et **criminaliser** un délit à la 3° récidive

Désir de voir un mineur de 16 ans auteur de faits graves être « traité comme un majeur »

Pour les mineurs délinquants « établissements où l'on puisse les réinsérer vraiment dans la vie sociale » ; encadrement par réservistes police ou gendarmerie.

Délinquants sexuels : souhaite pointage mensuel auprès des forces de l'ordre et qu'ils aient le choix entre privation liberté et neutralisation libido.

Ecole : qu'en soient écartés élèves ayant dépassé âge obligation scolaire et « perturbant » les autres ou « agressant les enseignants »

« Le traitement judiciaire des violences urbaines : leçons d'une étude de cas » Note de veille

ASH – 02/06/06 – 06 180 – 11

☺

On a dit, on dira, mais une analyse froide, sous l'angle judiciaire c'est forcément intéressant.

Malgré de multiples tentatives de décryptages, « **aucune grille de lecture n'est cependant parvenue à s'imposer et nombre de discours approximatifs continuent d'obscurcir le débat public** » Conseil d'analyse stratégique

Le CAS a étudié les dossiers individuels des déférés en comparution immédiate au TGI Bobigny pour violences urbaines commises du 29/1/0 au 14/11/05

115 majeurs, pour 160 infractions dans le 93

Nb de ces jeunes n'avaient jamais fait l'objet de poursuites judiciaires (mais connus des services)

40 % d'entre eux déjà condamnés mais pas plus d'une condamnation en moyenne

75 % ont moins 21 ans, majoritairement français

86 % habitent chez leurs parents, mais près d'un tiers sans référent paternel ou maternel

« **Vivent dans foyers marqués par la précarité** » (31 % à plus de 2 par pièce)

Traitement judiciaire ? : 89 % des condamnations

suite comparution immédiate : peines de prison, mais décisions relaxe (35 % cas), ce qui est élevé

D'abord répondu « par l'impératif du maintien ordre public avant de trouver, dans un second temps, un fonctionnement plus classique »

La difficulté d'imputation de certaines infractions et le déferrement systématique, « qui a conduit le Parquet à ne pas exercer son rôle de filtre des procédures » expliquent le taux de relaxe élevé

Dispo sur www.strategie.gouv.fr

Banlieues 2005 : « On peut lire les violences comme une demande d'Etat de la jeunesse »

Le Monde – 07/06/06 – 06 182 - 11

☺☺

S'enchaîne bien avec le précédent et intéressant. Court, facile à lire. Dit des choses que l'on n'a pas forcément entendues ; ce qui ne veut pas dire qu'elles sont forcément vraies pour autant mais ce sont des pistes. Et pourquoi pas un livre ?

Entretien : M. Lagrange, chercheur CNRS socio

Que montre l'analyse géographique des violences ?

Observation de 200 villes : de plus 25 000 hab. en Ile-de-France et plus 65 000 ailleurs.

Essayer de comprendre pourquoi certaines bougent et pas d'autres. **Il y a des facteurs constants dans les zones où les émeutes sont les plus intenses ou longues**. Bien sûr taux de chômage ou classement ZUS ne sont pas des surprises. **Mais**, se dégagent

Taux de jeunes moins 20 ans : parfois jusqu'à 35% population. (25 % en moyenne nationale). « Ce genre de pyramide sociale est typique des processus révolutionnaires »

Contrastes de richesses : beaucoup de quartiers actifs sont territoires pauvres dans villes plus riches (constat un peu masqué par le 93, assez homogène dans la pauvreté). Décalage des niveaux de vie subi au quotidien.

Villes sous convention démolition/reconstruction (ANRU) : correspond à forte dégradation habitat

Enfin, « plus délicat à analyser », incidents plus fréquents dans quartiers où le **taux de familles plus de 6 personnes** est plus élevé. « **C'est la variable la plus corrélée avec la survenue d'émeutes** »

L'immigration comme un « bloc », elle est diverse. Situation personnes originaires d'Afrique du Nord différente de celles d'Afrique noire. Les premiers sont arrivés plus tôt et paraissent mieux intégrés.

Afrique noire : nb important de familles avec peu de ressources, faible investissement scolaire, connaissance limitée de la langue et fratries nbses.

Pendant les émeutes, beaucoup d'observateurs ont signalé que les jeunes Noirs étaient aussi nbx que les jeunes Maghrébins, ce qui revient à une **surreprésentation**, puisqu'ils sont 4 fois moins nbx sur le territoire. Pas une question de couleur de peau mais beaucoup de travaux concluent que leur « **socialisation [est] plus délicate** ».

Quelle ressemblance entre émeutes 2005 et autres crises urbaines ?

Episodes violents banlieues dans les années 80 et 90

Sur le plan géographique, ce ne sont pas les mêmes quartiers et les revendications sont différentes.

Dans les années 80, le mouvement s'adresse à la gauche et marque une demande de reconnaissance

Dans les années 90, une déception est sensible : pas trouvé de place dans la vie politique

2005 : **pas de revendication à première vue. « mais on peut lire les violences comme une demande d'Etat de la part de cette jeunesse, ce qui constitue un acte politique** »

Emeutes urbaines et protestations – H. Lagrange et M. Oberti – Presses de Sciences-Po – 21 €

« L'évolution des dépenses départementales : causes endogène, causes exogènes » Dépenses subies, dépenses voulues et autres infos

ASH – 09 – 23 - 30/06/06 – 06 212 - 11

☺ ☹

Ca va toujours dans le même sens mais nous le redisons car si c'est important pour tout le monde ça l'est particulièrement pour le social bien sûr. Lisez jusqu'au bout : il y a des infos… inattendues

Etude effectuée par un cabinet de consultants à la demande de l'ADF

Difficile à maîtriser car évolution plus dépendante de facteurs « exogènes » (mesures nationales ou autres variables) que des décisions départementales

Dépenses tirées vers le haut par l'aide sociale :+ 111 % entre 2001 et 2004, ce secteur passant de 41 à 57 % des dépenses de fonctionnement

RMI + 6,77 % en 2005 à cause hausse nb bénéficiaires, non compensée par réduction (1,2 %) des crédits relatifs à l'insertion, « dépense voulue »

ASE +4,99% (poste budgétaire assistantes maternelle)

APA + 10,1 %

Hausse charges de personnel (+ 6,28 %) pèse sur les dépenses et les CG n'ont pas de prise là-dessus

Décentralisation : coût RMI

Département de Paris devrait adopter délibération prévoyant émission de titre de recettes de 52 millions à l'encontre de l'Etat. = différence entre allocations versées en 05 et dotation Bercy

D'autres départements l'ont fait aussi.

Au seul titre RMI « manque à gagner » global serait de 850 millions pour 05 et gouvernement a annoncé une compensation supplémentaire de 500 millions.

« Radioscopie du mandat département »

Première enquête sur les élus départementaux

Le développement des politique sociales au sein du CG est-il de nature à renforcer sa légitimité politique ? **Oui à 86 %**

Pourtant 56 % considèrent que l'augmentation de leurs compétences en la matière « ne changera pas grand chose » à leur action quotidienne….

Dispos sur www.ucgf.org

Statistiques et démocratie : éclairer le débat public

ASH – 02/06/06 – 06 180 – 11

☺☺ ☹

Comme ça à première vue ça a l'air très ardu mais en fait c'est passionnant. Lisez tranquillement, on le sait mais les exemples donnés ici sont « savoureux » ?, oui on ose le mot. Et la dernière partie ouvre des horizons… A voir sur le net.

Les chiffres sont un enjeu stratégique : recenser chômeurs ou personnes en situation d'exclusion en sont des bons ex.

INSEE : « les façons de penser la société, de la gérer et de la quantifier sont indissociables »

La réalité que donnent à voir les chiffres est socialement construite par les gens qui les produisent, et ceux qui les interprètent (pas forcément les mêmes).

Chômeurs : il faut définir ce qu'est un chômeur.

Insee : se fonde sur **acception BIT (sert à déterminer taux chômage officiel**). Personne sans emploi, ayant entrepris recherches d'emploi, dispo dans les 51j et n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence. Fin 11/05, 2,6 millions de ces « chômeurs » dont + d'un 6° pas inscrits ANPE

Ministère du travail : diffuse chaque mois des chiffres de référence ; source ANPE catégorie 1, soit immédiatement dispos, recherchant emploi temps plein et CDI et n'ayant travaillé plus de 78 h au cours du mois.

S'en tenir à cette 2° définition réduit le nb, la catégorie 1 ne regroupant pas 60 % de la totalité des inscrits ANPE.

En janvier le gouvernement a mis en cause les « forts en maths » Insee et DARES . Les syndicats ont dénoncé « **la volonté le trouver la preuve par le chiffre qui arrange** », parlant de « pressions politiques »

Et des assocs déplorent l'insuffisance de données (permettant d'appréhender la pauvreté, par ex.)

Il existe le Conseil national de l'information statistique (CNIS) pour en débattre mais « les assocs y sont actuellement mal représentées » et les « profanes » n'y sont pas forcément bien écoutés

Finalement assocs, syndicats etc. produisent leurs propres chiffres. Fondation Abbé Pierre et Médecins du Monde par ex.

Sans parler de l'indice « **BIP 40** » (Réseau d'alerte sur les inégalités), jugé statistiquement « imparfait » par l'Insee et politiquement incorrect : mais il joue son rôle, attirant l'attention sur la pauvreté

Fondation Abbé-Pierre : **image donnée par les statisticiens loin de celle observée sur le terrain.**

Appelle à davantage de synergie. Du reste en 2001 l'Insee avait demandé la coopération de travailleurs sociaux – formation enquêteurs pour enquête SDF et lieux d'hébergement**.**

Au Centre d'étude sur l'emploi, si on est bien d'accord sur la nécessité de « système de mesure », on ajoute que les **commentaires** sont nécessaires. Ainsi que des enquêtes larges, en amont des chiffres,

La nouvelle LOLF est dotée de **1 350 indicateurs** de performances : nécessite de la pédagogie. « E**pidémie**» ,qui peut nuire à la clarté.

Par ex. « **travailleur pauvre** » : actif vivant dans un ménage au niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté et « **salarié pauvre** » : actif travaillant pour une rémunération inférieure au SMIC mensuel temps complet. Pas forcément clair.

Au Danemark existent des « **forums hybrides** » : experts et non-initiés échangent sur des sujets controversés (OGM, clonage…) Alors trouver un moyen de « populariser la statistique » ?

Sortir les chiffres de la « pénombre »

Association **Pénombre** existe depuis 1993. Nom formé de « pénal » et « nombre »

Spécialistes justice pénale et autres secteurs démystifient les chiffres.

Textes dispos sur www.penombre.org

Le Premier ministre veut accélérer la mise en œuvre de la loi pour l'égalité des chances

ASH – 09/06/06 – 06 199 – 11

☺

A suivre, à croiser avec vos constats sur le terrain.

« La loi, toute la loi, doit être mise en œuvre sans délai » (01/06)

100 millions supplémentaires avaient été promis aux assocs travaillant dans quartiers défavorisés : ils sont « **en cours de versement** »

«**Tous les engagements pris à la fin de l'année 2005 [ont] été tenus** et inscrits dans la loi (…) ou parmi les mesures décidées par le comité interministériel des villes du 9 mars dernier»

Annonce la création d'un comité interministériel à l'égalité des chances.

M. **Begag** (ministre promotion égalité de chances) annonce une « **rencontre nationale** » sur ce sujet le 30 juin et une « **campagne promotion de la charte de la diversité** » à lancer en septembre

En outre **la HALDE peut désormais utiliser son nouveau pouvoir de transaction**

Décret n° 2006-641 du 01/06/06, J.O. du 02/06/06

Suite loi égalité des chances (03/06) l'instance peut proposer à l'auteur de faits discriminatoires une « transaction » : paiement amende, indemnisation victime, affichage d'un communiqué.

La proposition doit préciser nature et qualification juridique des faits reprochés, nature et quantum des mesures proposées, délais d'exécution et montant des dommages et intérêts dus à la victime

Deux rapports dénoncent la précarisation des personnes prostituées

ASH – 30/06/06 – 06 219 – 11 / Le Monde – 24/06/06 – 06 219 – 11

☺ ☹

Nous avons souvent été amenés à faire part de l'inquiétude des intervenants sur ce

point. De nouveaux signes convergents avec ces documents

Prostitution, fragilité accrue au nom de la loi
Médecins du Monde – 01 44 92 13 87
La loi « n'a pas eu l'effet escompté sur la traite et les proxénètes, en revanche c'est bien sur les personnes se prostituant (…) que les effets se font sentir : violences, arrestations abusives, éloignement des structures prévention et soins »
Possibilité obtenir titre de séjour en cas de concours avec la police : 360 titres, et ne permet ni un hébergement ni un dispositif d'insertion.
Réclame abrogation des dispositions c/ prostitution.
De nouvelles zones de non-droit, des prostituées face à l'arbitraire policier - *LDH – 01 56 55 51 00*
Document porté par la « Commission nationale Citoyens-Justice-Police » créée par LDH / MRAP / Syndicats Avocats et Magistrature.
Rapport portant sur « Bois de Vincennes et Bois de Boulogne » (de 11/05 à 04/06)
Dénonce « ensemble de pratiques emblématiques de dérives policières et judiciaires » et l'absence de la politique protection des victimes prévues par la loi ». Manque financement pour les assocs qui pourraient remplir cette mission.
Les syndicats policiers ne partagent pas ce point de vue et jugent que le rapport n'est « pas objectif »

Rapport parlementaire sur l'affaire d'Outreau : préconise de mieux protéger les intérêts des enfants

Le Monde – 25/05/06 – 06 192 - 11 / ASH – 16/06/06 – 06 192 – 11

☺

A lire. Les convergences avec la réforme de la protection de l'enfance sont frappantes. Et puis sur l'ensemble c'est à juger à partir de votre expérience. Dramatisation ou intérêt supérieur de l'enfant ? C'est cela qui est à déterminer… et à suivre.

Propositions afin de « rétablir la confiance des Français dans leur justice »
La plupart autour procédure pénale (régime garde à vue, détention provisoire – réduction durée– , droits défense concernant les mis en examen et responsabilité magistrats – saisine CSM)
Le ministre de la justice indique qu'un projet de loi « pourrait être débattu dès l'automne »
Suivi des familles à risques
Décloisonnement des différents services sociaux : réunion communes entre acteurs de terrain.
Souligne l'intérêt d'un **centre de signalement départemental** (idem réforme protection enfance)
Demande **clarification** des possibilités de **saisine** par services sociaux, possibilité pour les **médecins** de saisir le juge directement et possibilité **d'auto-saisine** du juge des enfants « en cas de danger pour l'enfant » et non plus « à titre exceptionnel »
Propose **saisine systématique du juge** si procédure par procureur : violences familiales contre mineur.
Préconise que les services sociaux soient informés des recours possibles en cas de classement sans suite de leurs signalements.
Texte: le juge des enfants « doit **toujours** s'efforcer de recueillir l'adhésion de la famille à la mesure **»** Propose de supprimer **« toujours »**
Texte : « chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel » propose d'ajouter « **sauf en cas de maltraitance »**
Souhaite que les personnes en détention provisoire puissent s'adresser au **défenseur des enfants** si insuffisance infos relatives à leurs enfants ou pour transfert dans maison d'arrêt plus proche d'eux.
Recueil des déclarations de l'enfant
Former assistants familiaux aux règles encadrant ce recueil + équipes pluridisciplinaires autour des gens accueillant des enfants engagés dans procédures judiciaires.
Rendre obligatoires les enquêtes sur les circonstances de la révélation du mineur
Rappelle **l'obligation absolue** de l'enregistrement audiovisuel du mineur et propose de supprimer le recueillement systématique du consentement de l'enfant pour ce faire.
Rapport n° 3125 *fait au nom de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'affaire dite « d'Outreau »*, www.assemblee-nationale.fr

Loi sur l'immigration : avancement et réactions

Le Monde – 9 /06/06 – 06 183 – 11 / ASH – 09-16 /06/06 – 06 183 – 11

☺ ☹

Nous aurons bientôt sans doute un récapitulatif plus détaillé de la forme aboutie de la loi mais elle avance c'est sûr et lisez les réactions (lien Internet de surcroît) de la CNCDH, avec à la fin un point très clair sur les mineurs / jeunes majeurs.

Le Sénat adopte et assouplit le projet
Adoption le 16 juin
Mariages mixtes : pour obtenir 1 carte séjour, les conjoints de Français entrés régulièrement (visa court séjour) ne seront pas contraints de repartir pour demander un visa de long séjour. Séjour en France plus de 6 mois avec son conjoint.
Parents de mineurs étrangers malades : pourront obtenir « à titre humanitaire » autorisation séjour 6 mois max.
Regroupement familial : conditions de ressources non modulables en fonction composition famille
Carte « talents et compétences » : subordonnée à accord de partenariat avec pays d'origine et renouvelable seulement une fois
Codéveloppement : création « compte épargne codéveloppement » pour travailleurs originaires de pays en voie développement (sommes débloquées si l'épargnant « justifie d'un investissement dans les pays en voie de développement »
Prochaine étape : commission mixte paritaire
Réactions

Les multiples critiques de la CNCDH

La commission s'est autosaisie : avis du 01/06

Elle est « vigilante » et dénonce comme « incompatible avec le respect de la dignité humaine » le terme « immigration subie »

Pointe risque de confusion entre droit d'asile et questions d'immigration, complexité croissante du droit des étrangers et accroissement stigmatisation

Souhaite que la France ratifie la **Convention internationale sur protection de tous travailleurs migrants et membres de leur famille** : favoriserait travail en amont sur coopération Nord-Sud

Réserves sur caractère obligatoire du contrat d'accueil et d'intégration. **L'intégration relevant d'un « concept politique sans fondement juridique »** soumis appréciation préfets et maires.

Favorise « **le fort au détriment du faible »**

Restrictions au regroupement familial, mariages mixtes…, **doivent être supprimées** « sous la seule réserve des cas de fraude avérée et établie »

Craint que l'accès à un recours en cas d'éloignement du territoire ne soit plus effectif. Réduction délais contraire au principe du droit

Toutes ces modifications seront préjudiciables à la prise en charge médicale des étrangers

Mineurs : approuve transposition directive européenne qui autorise séjour parents d'un mineur ayant obtenu statut réfugié mais juge critères d'attribution titre de séjour aux majeurs accueillis ASE trop restrictifs

Regrette que « l'occasion n'ait pas été saisie d'améliorer statut des mineurs non admis sur le territoire, largement reconnu comme contraire aux engagement internationaux de la France »

Dispo sur www.commission-droits-homme.fr

Droit au séjour des parents d'enfants malades menacé ?

GISTI, Aides, MDM, ODSE… s'inquiètent de l'amendement voté par le Sénat (voir plus haut)

Aujourd'hui il est possible dans ce cas d'obtenir carte séjour temporaire (1 an) au titre du droit à vivre vie familiale normale.

Maintenant l'autorisation ne sera que de 6 mois et accordée seulement à 1 des 2 parents, à condition qu'il participe à l'entretien de l'enfant. Et l'autre parent ? De plus autorisation de travailler prévue… sur présentation promesse d'embauche…

Question des sans-papiers parents d'enfants scolarisés

Le Monde – 7-8-19-23-29-30 /06/06 – 06 194 – 11 / ASH – 09-16-30 /06/06 – 06 194 – 11

☺ ☹

Vous avez bien sûr entendu parler de cette question. A suivre bien sûr pour un bilan à la rentrée. Un aide-mémoire, quelques chiffres, des réactions bien identifiables. De quoi se repérer en quelque sorte.

Le ministre de l'Intérieur assouplit ses directives de reconduite à la frontière

Le 04/07, prend fin le sursis accordé aux parents en situation irrégulière avec enfants scolarisés et aux jeunes étrangers majeurs en cours d'étude.

La mobilisation est forte : pétition, parrainages ….

M. Sarkozy : « **admission exceptionnelle (au cas par cas) au séjour de certaines de ces familles, au regard de critères d'ordre humanitaire** » **« Enfant né en France ou arrivé en très bas âge, scolarisé, ne parle pas la langue de son pays d'origine et n'a donc aucun lien avec ce pays** ».

La circulaire envoyée aux préfets parle **« d'absence de liens de cet enfant avec le pays dont il a la nationalité »**

Concernerait ≈ 720 familles (soit 2500 personnes). Le ministère estime à 50 000 le nb de familles sans-papiers (on peut supposer 100 000 enfants). **RESF** la mesure **concerne ≈ 2 % de ces enfants**.

Pour ce faire, une **commission nationale de l'admission exceptionnelle au séjour** sera créée (fonctionnaires + responsables assocs)

A noter : on proposera aide au retour volontaire à toutes les familles au cours du mois de juin

M. Sarkozy nomme le 28/06 M. Arno Klarsfeld **« médiateur national, chargé d'harmoniser dans l'ensemble des départements »** la politique d'examen de ces demandes régularisation. Les demandes affluent dans les préfectures.

Réseau Education sans Frontières – RESF

Mobilisation citoyenne contre expulsions

Plate-forme info / conseil créée en 2004 : regroupe ≈ 70 organisations. Offre possibilité consulter juristes, fournit guide pratique, relaie appels à mobilisation et se charge si urgence d'interpeller préfectures ou cabinet du ministre.

Le réseau demande à tous les sénateurs et députés de parrainer la famille d'un enfant sans papiers.

Prévoit manifestation le 01/07/06 à Paris

RESF : « effet d'annonce » se dit **« circonspect »** au vu notamment de la « difficulté qu'il y a à faire respecter circulaire 31/10/05 demandant suspension de l'éloignement pendant l'année scolaire »

FNARS : dénonce risques. Mesure **« fait porter sur les enfants l'avenir de leurs parents (...) effets induits déstabilisants pour la cellule familiale »**

S'indigne : l'un des critères puisse être **ne pas parler langue pays d'origine**.

Regrette **« appréciations au cas par cas à partir de critères à la fois stricts et flous »** et demande « **politique d'intégration pragmatique** »

Pour collectifs de soutien, c'est un « **coup de pub** »

Gisti : « Ne pas parler la langue de son pays d'origine, qu'est-ce que cela veut dire ? »

LDH : « **Chasse aux enfants : notre conscience nous interdit d'être complice** », pétition qui appelle « à violer la loi ».

La Cimade : campagne « **Assez d'humiliation** » pour dénoncer dérives politiques successives. Sensibiliser opinions et organiser actions solidarité

Lancement le 01/07 d'un réseau de veille pour enfants scolarisés sans papiers (journée avec RESF)

Prévoit publier « propositions alternatives » en octobre

www.assezdhumiliation.org

Dossier étrangers : infos du mois

ASH – 30 /06/06 – 06 204 – 11

☺ ☹

Moins important que d'habitude : les deux questions « principales » ayant été traitées à part dans les articles précédents. A lire tout de même.

AME : le Conseil d'Etat refuse l'application aux mineurs de la condition de séjour ininterrompu

Pourvoi n° 285576, arrêt du 07/06

Juge illégales **à l'égard des mineurs**, dispositions décret 28/07/05 fixant les pièces permettant prouver présence ininterrompue sur territoire français depuis 3 mois pour bénéficier AME

Condition incompatible avec convention relative aux droits de l'enfant du 26/01/90 qui interdit que les enfants « connaissent des restrictions dans l'accès aux soins nécessaires à leur santé »

Pour autant cette condition de la présence reste valable pour les demandes AME des adultes

Brèves – Etrangers

FTDA et Union nationale propriété immobilière (propriétaires privés)

Ont signé convention partenariat pour un an visant à faciliter l'accès des réfugiés au parc locatif privé

UNPI doit inciter propriétaires à louer soit à FTDA soit à des familles en bénéficiant du service « service locatif » de l'association.

Le Projet de loi relatif à la prévention de la délinquance présenté en conseil des ministres

ASH – 30/06/06 – 06 205 – 12

☺ ☹

Oui vous commencez à le connaître, ce projet. Aussi n'avons-nous traité que succinctement, ajoutant ou précisant les différents points au fur et à mesure que la mouture « s'officialise ». Quant à votre avis, s'il n'est déjà forgé, passez directement à l'article suivant qui vous en donne à profusion.

Présentation 28/06 avant parcours parlementaire en septembre (session extraordinaire)

Rôle du Maire

Récepteur certain nb infos nominatives

Texte **impose à tout professionnel de l'action sociale d'informer le maire de la situation d'une personne ou d'une famille,** lorsqu'est **nécessaire l'intervention de plusieurs professionnels compte tenu de « la gravité des difficultés sociales, éducatives ou matérielles** »

S'il est seul à ce stade le travailleur social devrait être « **autorisé** » à donner infos confidentielles « nécessaires à l'exerce compétences [du maire] dans les domaines sanitaire, social et éducatif »

Si plusieurs pros autour même situation, le maire désignerait parmi eux un **coordonnateur** (après consultation CG), « **autorisé** » à lui révéler infos confidentielles

Professionnels et coordonnateur devraient être « autorisés » à partager infos et documents tout en restant tenus au secret professionnel : consécration législative du secret partagé.

Le maire devrait pouvoir enregistrer dans un **ficher** infos à caractère personnel sur enfants de sa ville en âge scolaire : alimenté par CAF et **inspecteur d'académie qui doit communiquer au maire la liste des élèves de sa commune à qui il a notifié un avertissement**

Maire à la tête d'un « **conseil des droits et devoirs des familles** » ; peut proposer « accompagnement parental ». En cas d'échec peut saisir CG en vue conclusion contrat responsabilité parentale

Peut effectuer des **rappels à l'ordre** et demander CAF mettre en place dispositif **d'accompagnement à l'utilisation prestations familiales**

Peut proposer au juge des enfants de désigner comme tuteur **le professionnel coordonnateur** de la commune (en cas tutelle prestations familiales)

Mineurs délinquants

Propose élargir palette sanctions

L'avertissement solennel, déjà utilisé, devrait être consacré par la loi

La composition pénale devrait être possible à l'égard de mineurs d'au moins 13 ans : exécution une ou plusieurs obligations (stage, suivi scolarité, formation, consultation psy…)

Mesure « d'activité de jour » : dans le cadre composition pénale ou par juridiction des enfants en matière correctionnelle. Participer activités insertion pro ou scolaires au sein PJJ ou assoc habilitée

Tribunal pour enfants peut ordonner placement d'un enfant d'au moins 10 ans, pour une durée de un mois établissement d'éducation habilité : travail psy, éducatif et social portant sur les fait commis, ou établissement scolaire avec internat pour durée ≈ année scolaire (autorisation rentrer en famille fins de semaine et vacances scolaires)

Limitation nb d'admonestations et remise à parents

Diversification mesures contrôle judiciaire pour 13/16 ans

Les parquets devraient pouvoir **imposer stages de responsabilité parentale** (parents négligeant enfants délinquants)

Nouveau concept : « présentation immédiate » mineurs récidiviste âgés de 16 à 18 ans devant une juridiction pour enfants aux fins de jugement

Majeurs : création peine de **sanction-réparation.** Prononcée à la place d'une peine prison pour délit

Propose élargir cercle structures susceptibles proposer TIG

Internement psychiatrique

Période d'observation portée de 24 à 72 h

Le maire pourrait prononcer hospitalisation d'office en cas d'atteinte grave à l'ordre public

Fichier national personnes hospitalisées d'office

Maire systématique informé décisions de sorties des malades

Enfin

Dispositions sur délinquance sexuelle, lutte contre toxicomanie (développer injonctions thérapeutiques à tous stades procédure), création service volontaire citoyen police nationale (« missions solidarité, médiation sociale et sensibilisation au respect loi ») et violences conjugales

Projet de loi sur la prévention de la délinquance : la mobilisation encore plus unitaire

ASH – 16-23-30 /06/06 – 06 193 – 12

☺ ☹

Voilà ce que nous avons pu collecter Réactions sur le projet lui-même et réactions sur la forme sont séparées… A la fin de la 1° partie, prenez connaissance de l'initiative de la Ligue des droits de l'Homme. Nous sommes frappés en outre, ici mais aussi de façon générale sur le fait que les acteurs rappellent qu'il y a de l'existant que l'on n'utilise pas… Si vous disposez de très peu de temps, misez sur CSTS et CNV

La mobilisation concerne presque tout le secteur. **Plate-forme « nos vies de moins en moins privées, nos enfants de plus en plus suspects »** regroupe ≈ 30 organisations : Collectif résistance à délation, « pas de 0 de conduite » ANAS, CPO, etc.

Réclame le retrait « des principales dispositions de ce projet »

« **Proscrire tout mélange des genres** entre relation d'aide, soutien éducatif, actions de prévention ou de soins d'une part et prévention de la délinquance »

Valoriser partenariats **dans le respect du secret professionnel** et des droits des familles

Donner moyens suffisants aux services en charge

Collectif unitaire résistance regrette que la version qui lui a été remise comporte toujours l'obligation de **signaler au maire** les personnes en difficulté

Ce qui concernait le **« dépistage précoce troubles du comportement » a été supprimé** du texte mais pourrait être **réintégré** dans projet de loi sur protection de l'enfance : inquiétude toujours là.

ANAS : irritée que figure toujours la transmission au maire d'informations soumises au secret pro.

ANAS, CTS et d'autres seront reçues le 15/06 par le secrétaire général du CIPD. L'ANAS compte défendre ses positions « point par point »

Collectif national de résistance appelle à une semaine de mobilisation en direction élus locaux du 19 au 23 juin

Ligue des Droits de l'Homme : prévoit mettre à dispo de ses sections un courrier destiné aux maires. **Les alerter** sur conséquences projet sur les libertés publiques et **leur propre responsabilité juridiqu**e.

Le CSTS

Vouloir modifier compétences et répartition en matière d'action sociale c'est « ignorer organisations et modalités de coopération déjà prévues par la loi (…) sans avoir effectué d'évaluation »

« **Très préjudiciable – voire contre-productif - d'englober l'action sociale dans la prévention de la délinquance** » et de modifier « les textes fondamentaux de l'action sociale »

Rappelle que les **CCAS ont des compétences « pour coordonner l'action sociale de proximité : il est inutile de créer un nouveau montage avec le maire »** (avait donné avis en 05, cf. n° 05)

Le Conseil National des Villes

Avis ne portant pas sur la dernière mouture : un autre devrait suivre, plus « technique »

Une loi sur la prévention de la délinquance n'était pas indispensable, moins urgente par ex. qu'une « grande loi sur la santé mentale »

« La loi donne déjà à peu près tous les moyens légaux nécessaires à chaque acteur (…) le pb réside en général dans les moyens concrets »

Aucune modification de l'ordonnance de 45 ne devrait plus intervenir sans une évaluation approfondie du dispositif existant.

Favorable sur le fond à **un renforcement du rôle du maire mais en tant que « chef d'orchestre** ». Met en garde contre basculement responsabilité de la lutte contre délinquance sur élus locaux sans la mise en place de moyens au niveau communal

Préfère parler de **secret « missionnel** » plutôt que professionnel partagé pour échange infos nominatives

S'interroge sur le **rôle des coordonnateurs** : de qui doivent-ils dépendre, comment fonder leur légitimité, quelles frontières pour leurs missions ? Pour le CNV **il ne doit pas dépendre hiérarchiquement du maire**.

« Ne saurait être un super travailleur social vers lequel convergeraient moult infos à caractère individuel et qu'il devrait traiter ou relayer, au lieu et place des différents services compétents »

Dispo sur www.ville.gouv.fr/infos/cnv.

« Passage » en force selon les associations

La CPO (reçue 15/06) regrette « **qu'une nouvelle fois un processus de rencontres (…) n'ait pas été engagé avant la rédaction du texte** (…) **Le débat parlementaire qui aura lieu ne remplacera pas le débat public qui était nécessaire** ». Ne voit pas « où est l'intérêt des usagers ». Glissement d'une **« logique d'accompagnement (…) vers une logique sécuritaire ». « Confusion grave** »

L'Uniopss : écrit à M. Sarkozy le 26/06 et dit sa « déception » manque concertation. « **L'occasion ne nous aura pas été données, malgré vos engagements, d'examiner au fond la pertinence de certaines propositions, ainsi que la cohérence des dispositions proposées avec les autres textes existants ou en projet, en particulier avec celui portant réforme de la**

protection de l'enfance »

ANAS : Pas de dialogue, assocs et syndicats sont reçus mais « **rien à voir avec vraie consultation** »

« Les CCAS doivent évoluer et innover »

ASH – 30/06/06 – 06 216 – 12

☺

C'est intéressant. Au moment où le CSTS (art. ci-dessus) rappelle que les CCAS existent, ceux-ci fêtent leur existence et rappellent… à leur tour que des dispositions existent… autour du secret professionnel par ex. Alors nous traitons, voilà.

Entretien avec M. Kenner, Pdt Unccas

L'Unccas a fêté son 80 ° anniversaire le 29/06

Anniversaire d'autant plus marqué que les CCAS ont failli disparaître en 03/04 (amendement rendait leur existence facultative).

Les CCAS viennent des bureaux de bienfaisance créés en **1796**. L'Union est née à Lille en 1926 : initiatives bureaux de bienfaisance, puis niveau national en 1929. Les CCAS dans leur forme et leur dénomination actuelle sont créés en 1986.

Aujourd'hui **3 350 membres**, 95 % villes plus 10 000 habitants sont couvertes. Celui de Paris a 6 000 agents mais il y en a de tout petits. Grandes diversité : peu de compétences obligatoires.

Emergence de l'intercommunalité ?

Actuellement 200 Centres intercommunaux action sociale (CIAS) mais nous y travaillons. Solution d'avenir pour service social de proximité.

Relations avec les départements ?

Plus leurs compétences augmentent, plus ils ont besoin « de bras séculiers ». Passer contrat.

Développement unions départementales de CCAS ?

Il existe partout des délégations départementales et nous poussons à la **création d'unions structurées sous forme associative : interlocuteurs CG**

Partenariats départements / communes d'autant plus important que l'Etat est de moins en moins présent

« **Les citoyens eux-mêmes viennent plus souvent pousser à la porte des communes qu'à celle des départements** ».

L'Unccas s'est associée à la création une enseigne de services à la personne. Pourquoi ?

Un de nos grands chantiers. Historiquement nous nous sommes occupés personnes âgées : répondre maintenant aux besoins toute la population, « y compris des plus modestes »

Projet de loi Sarkozy prévention délinquance donne aux maires un pouvoir de sanction. ??

« Je n'en pense pas de bien, de même que de nbx élus, de toutes tendances politiques. Les assocs d'élus n'ont d'ailleurs pas été consultées. (…) Sauf **dans les grandes villes ils n'ont pas les équipes pour faire face. Et puis, le maire, qui a un rôle d médiateur, ne doit pas détenir de pouvoir de sanction** »

Il vaudrait mieux aller voir ce qui pourrait être amélioré (police…)

Partage des infos par les travailleurs sociaux…. ?

« Tendance à penser qu'il s'agit d'un faux débat. Le maire, les administrateurs CCAS sont eux aussi soumis au secret professionnel »

Quand climat confiance élus / travailleurs sociaux, pas de pb. « **Le maire ou son représentant doit rester à sa place (…) il doit faire confiance aux travailleurs sociaux** »

« Je suis opposé à ce que la loi institue le secret partagé. Je préfère une approche coutumière plutôt que législative ou réglementaire. Inutile de crisper les réflexes professionnels. D'autant que la loi prévoit déjà que le secret peut, et même doit, être rompu den cas de danger »

Plutôt une « affaire médiatique » qu'une « réforme mûrement réfléchie »

Projet de loi sur la protection de l'enfance : encore des questions de fond à résoudre, juge l'Uniopss

ASH – 30/06/06 – 06 210 – 12

☺ ☹

C'est le filtre Uniopss, mais c'est aussi une manière de faire un point sur l'état du projet. Petit aide-mémoire avant la rentrée.

Adopté 1° lecture au Sénat le 21/06, beaucoup modifs : sera réexaminé au Parlement en septembre

Uniopss s'inquiète

élargissement champ acteurs concernés partage secret professionnel à ceux « qui apportent leur concours » à politique de protection de l'enfance. Rejet de la proposition de recueillir le consentement parents avant transmission.

Introduction dépistage précoce et obligatoire troubles du comportement dans missions PMI

Document signé entre ASE et parents pour préciser actions mises en place : « ne doit pas être un contrat de prise en charge avant la lettre »

Craint que les compétences des juges des enfants ne soit affaiblies et regrette qu'il n'y ait pas possibilité de saisine directe.

Ambivalence notion « d'infos préoccupantes » recueillies par cellules signalement. « Si laisse champ libre à l'appréciation éclairée du professionnel, ouvre aussi la porte à l'arbitraire ou à la négligence »

Pas de retour à une élaboration conjointe Etat / départements des schémas départementaux

Satisfactions

Dans les unités de vie, les mineurs ne seront pas séparés en fonction des raisons de leur prise en charge (1° version) mais en « fonction du projet éducatif de chacun d'entre eux » (Sénat)

Prise en compte assoc dans dispositif départemental protection de l'enfance

Information du mineur par le juge de son droit à être entendu lors de toute procédure le concernant

Association des pères aux consultations de prévention médico-sociale

L'éducation à l'épreuve de la politique de zonage et de l'immédiateté
ASH – 30/06/06 – 06 208 – 12

☺☺☺

Franchement ça nous a plu !!! Vous savez quoi ? il y a du concret dans la première partie et ça nous a reposés, c'était merveilleux. Quant à la deuxième partie, elle est beaucoup plus conceptuelle mais très claire et, non franchement, c'est à lire.

M. Petitclerc, ES, Directeur Assoc le Valdocco
chargé de mission auprès du CG Yvelines,

Calme apparemment revenu mais aucun pb n'est réglé. Urgent prendre temps d'analyser

Remarquer : cette génération qui s'est enflammée a bénéficié de politiques prévues pour réduire écarts (politique de la ville, ZEP, etc..)

Mais politiques selon le concept de « zonage » : essaimer moyens sans enrayer ghettoïsation

Les populations de ces quartiers ne sont pas mobiles : ne serait-ce pas là le principal pb ?

Dans les années 70 une certaine mixité : et puis on rassemble aux périphéries les populations les plus précaires économiquement, le chômage se massifie et **en une génération les grands ensembles deviennent des grands « à part »**

Idem pour l'éducation avec le **désastre de la carte scolaire** : ces enfants ne rencontrent que des enfants dont les parents ont les mêmes difficultés. Et bien sûr ils ont moins de facilité à obtenir dérogations.

C'est valorisant d'être premier de la classe mais en ZEP c'est parfois difficile : étiqueté « intello » etc. quelquefois stratégies d'évitement. C'est la « **tribalisation de l'échec scolaire** » (A. Bentolita) : **revendication de l'échec scolaire comme signe d'appartenance à sa tribu**.

On peut établir un lien entre absence de mobilité dans l'espace et difficulté à se mobiliser sur un projet. « Il faut être un peu mobile dans sa tête pour pouvoir se projeter ailleurs que dans le présent »

Il est urgent de refonder la politique de la ville : éducation à la mobilité et expérimentation de la mixité sociale semblent axes prioritaires.

Repenser la politique du logement. Programmes rénovation urbaine vont dans ce sens.

Urgent modifier la carte scolaire. Répartir moyens éducation prioritaire entre les 10 collèges de l'agglomération, qui accueilleraient une partie des élèves de ces quartiers : il faudrait que ce soit échelonné dans le temps et accompagné (ES)

Nécessite nouvelle politique des **transports publics**

Mais tout cela doit se faire par la persuasion.

M. Bertrand, directeur accueil urgence

D'après M. Bentolita l'incapacité à mettre en mots sa pensée serait source de violence. Mais la langue des hommes politiques est souvent réductrice aussi. Ils sont prisonniers du temps présent, et pourtant il faut penser, c'est impératif.

Au lieu de cela on est dans la nostalgie impuissante, on sort des projets qui sont vieux en réalité et n'ont jamais marché (internats, suspension allocs…)

Il y a 15 ou 30 ans les ados violents désarmaient les institutions : aujourd'hui ils sont de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes.

On est dans un monde sans limite ni attente : l'on vous promet tout et tout de suite et gratuit. L'urgence devient le fil conducteur alors que penser obliger à suspendre le temps, à écouter…

Ces jeunes que l'on rêve d'enfermer sont **caractéristiques de cette société**, ils sont au rythme de l'instant.

« Un autre rapport au temps nous permettrait peut-être d'échapper à la marchandisation, de rester sujet d'éducation ».

L'urgence peut être libératrice en état de crise, elle devient sclérose quand elle empêche de penser.

« L'aide alimentaire doit être un levier d'insertion sociale »

ASH – 16/06/06 – 06 196 – 12

☺☺ ☹

L'impression que l'essentiel est dit en peu de mots sur cette question, avec quelques chiffres édifiants et des orientations. Bien.

Entretien avec M. de Poret
Pdt Fédération française des banques alimentaires

La Fédération a fait réaliser une enquête (CSA) au sein de son réseau « l'aide sociale en nature »

Pourquoi cette enquête ?

Nous manquions de statistiques sur les personnes concernées par l'aide alimentaire.

Et on les évalue à 3 millions, soit 5 % population !

Données recueillies au sein notre réseau : majorité d'assocs indépendantes et CCAS ou CIAS

Quels enseignements ?

Dégradation environnement social : presque 50 % structures constatent augmentation demande.

Un quart personnes accueillies a moins de 26 ans, et près d'un sur 70 plus de 70 ans.

Un quart est chef de famille monoparentale.

43% ont minima sociaux, 10% travaillent, 2 sur 3 ont un logement et 16 % sont retraités.

« L'aide alimentaire est une aide sociale en nature déléguée assocs par pouvoirs publics »

Plus 50 % des personnes y ont recours depuis plus de un an et 5 % depuis plus de 10 ans !!!

Pour aider ces gens à sortir de l'assistance il faut faire de cette aide un levier d'insertion sociale. 32% structures la perçoivent comme une 1° étape vers l'intégration et 80 % évoquent l'intérêt d'aller au-delà de la fourniture de nourriture.

Rôle de cette aide dans parcours d'insertion ?

« **Autour de l'alimentation se joue quelque chose de vital et d'éminemment social** » Exemple des épiceries sociales entre autres.

Les CCAS permettent d'instaurer le dialogue entre bénévoles et travailleurs sociaux.

Nous allons développer des ateliers de cuisine et nous recommandons l'intervention de CESF

Et en matière de nutrition ?

Beaucoup de structures demandent produits plus diversifiés et accompagnement sur plan diététique. Mais assocs ont pbs financement (21 %) et locaux inadaptés

(23 %). **« A partir du moment où il y a délégation de l'aide sociale, il est du ressort des pouvoirs publics » de donner moyens nécessaires**

Nous avons formé plus de 1000 bénévoles à la nutrition (« plan alimentation et insertion »)

Notre prochain congrès (12-13/10) « **Ensemble, aidons l'homme à se restaurer** »

FNARS : « les esprits sont prêts à penser les politiques sociales autrement »

ASH – 23/06/06 – 06 202 – 12

☺☺

C'est à lire : la démarche est intéressante et ses caractéristiques sont expliquées ici clairement.

Entretien avec M. Maestracci
présidente de la FNARS

Depuis 6 mois la FNARS a lancé ses états généraux, et elle publie aujourd'hui un livre blanc.

Que s'est-il passé depuis ce lancement ?

Réunions organisées par assocs régionales FNARS : définir besoins auxquels elles peuvent répondre et ceux auxquels elles ne peuvent pas répondre.

Dégagé premiers constats et pistes : maintenant débats avec autres réseaux et élus en vue de la présentation du « livre des états généraux » à notre congrès (11/06) ; livre à remettre aux candidats élections présidentielles et législatives 2007.

Un énième rapport sur l'exclusion ?

La plupart des constats sont en effet connus. Mais notre démarche est de construire des propositions à partir de l'expérience des acteurs de terrain : rendre visible le travail des associations et qu'elles soient force de proposition. Services de l'Etat associés localement et 300 usagers présents à notre congrès. « **Je ne suis pas naïve sur notre capacité à changer la donne (…) Mais l'idée de sortir la lutte contre l'exclusion de la bulle du social et d'en faire un véritable enjeu politique** »

Vous revendiquez un droit à l'initiative associative..

Assocs regrettent d'être « vues uniquement comme des gestionnaires de dispositifs » **Souhaiteraient mandat plus large « qui leur permettrait de sortir de dispositifs trop cloisonnés** ».

L'idée du **contrat unique d'insertion** va dans ce sens: pouvoir adapter les contrats aidés aux besoins des personnes. Et pourquoi pas une demande de résultats chiffrés et un contrôle en contrepartie ?

Conférence de la famille en juillet ? Une réforme globale des systèmes de solidarité ?

Notre système d'aide est complexe. **« Nous pensons que le calcul prestations familiales doit tenir compte de toutes ressources du ménage »**

Libre blanc dispo sur www.fnars.org

Le dépistage : échec de la prévention

ASH – 23/06/06 – 06 201 – 12

☺

Un gros mérite pour ces deux pages : donner un schéma rapide de la protection de l'enfance, d'un point de vue juridique. Les trois niveaux d'intervention. Vous pouvez vous trouver le savoir depuis longtemps ou vous en resservir avec bonheur. Démontre en tout cas s'il en était besoin, combien il est délicat de toucher à tout cet édifice : nécessaire souvent mais délicat aussi.

Avis de M. P. Verdier, docteur en droitet ancien « DDASS » sur le projet de loi c/ la protection de l'enfance. Ce projet contient des éléments positifs : renforcer prévention, organiser signalements, diversifier modes prise en charge, par ex.

Il y a trois niveaux à bien distinguer

1. Prévention : le projet de loi en affirme la primauté mais dans les mesures proposées cela apparaît peu.

La prévention s'adresse à tout le monde, avant les signes d'inadaptation. Pour qu'elle soit efficace, elle suppose de la confiance : le secret professionnel a été codifié en 1810 (code pénal).

Les mêmes personnes ne peuvent à la fois écouter et contrôler.

Or dans le projet l'art. 226-2-1 du CASF oblige tous les acteurs de la protection de l'enfance (ou y concourant) à transmettre toute information préoccupante sur un mineur en danger ou même risquant de l'être.

Dans ces conditions on risque de rendre inefficace par ex l'entretien systématique du 4° mois de grossesse par la PMI.

On risque une confusion des rôles, alors même que le devoir d'assistance à personne en péril (danger avéré et immédiat) concerne tout le monde, y compris les personnes soumises au secret mais n'oblige personne à « signaler ».

2. Protection sociale : contrairement à la prévention, s'adresse à des personne désignées. Mais les notions de **danger** et de **risque de danger**, censées distinguer protection sociale de protection judiciaire, ne sont pas très opérantes (datent de 58/59). « Lorsqu'on risque d'être en danger, on est déjà en danger ». La collaboration de la famille ou l'impossibilité d'évaluer une situation sont des critères plus efficaces (datent de 1989)

3. La protection judiciaire : le danger seul ne la justifie pas mais le danger consécutif à une carence parentale. La rédaction proposée de du nouvel art. 226-4 du CASF est claire.

Le Pdt du CG avise le procureur de la République lorsqu'un mineur est en danger et que les mesures de protection sociale ne permettent pas de remédier à la situation ou lorsqu'il est présumé être en situation de danger et qu'il est impossible d'évaluer la situation ou que la famille refuse l'intervention.

Certains envisagent de recourir à l'armée : nous maintenons que l'éducation incombe aux parents et aux éducateurs…

Que vont devenir les jeunes majeurs… et les établissements qui les accueillent ?

ASH – 23/06/06 – 06 209 – 12

☺ ☹

Nous traitons cet article aussi parce qu'en

PS on constate aussi combien cette tranche d'âge est en difficulté. C'est, si l'on ose dire, intéressant.

M. Malaret, Directeur d'une MECS

En 1974, majorité fixée à 18 ans et des jeunes d'un coup privés d'accompagnement éducatif. C'est pour cette raison qu'a été créé (ordonnance 02/75) un cadre permettant d'accompagner ces « **jeunes majeurs** ».

Budget PJJ 2006 augmente 38 % pour la part consacrée aux mineurs délinquants **et baisse 16 % pour aux mineurs en danger et jeunes majeurs**.

Or tranche 18/25 en hausse démographique, et gros pbs d'accès au logement.

Contradiction entre réalité et choix politiques.

Autorités contrôle et tarifications semblent ignorer efficience de l'accompagnement : peu visible mais tisse liens sociaux durables. Même si évaluations prévues par loi 2002 vont dans le bon sens

Certains départements, sans consultation ni étude de population, diminuent brutalement les coûts et des établissements sont en danger. Quant aux jeunes ils se retrouvent « littéralement abandonnés »

Il n'y aucun dispositif de remplacement prévu : on est en train de limiter l'aide judiciaire sans la financer ailleurs, par ex. ASE

L'Etat peut-il cesser de fournir ainsi un service, sans contrepartie ? Peut-il décider de ne pas payer des mesures ordonnées légalement ?

Il faut un moratoire sur les décisions DDPJJ et DRPJJ en matière de quota pour 06/07

Il faut des tables rondes dans régions / départements pour convenir de stratégies raisonnables pour tous

Une commission départementale d'admission : donner un avis éclairé aux prescripteurs

Repenser ces accompagnements en prenant en compte le suivi des mineurs…

Le cadre de la prochaine loi protection de l'enfance peut être adéquat de ces réflexions.

Contrôleurs des CAF : « la partie émergée de l'iceberg »

ASH – 23/06/06 – 06 206 – 12

☺☺

Ces 4 pages nous ont beaucoup intéressés en définitive. On y apprend, on y sent, dirait-on, des choses : parfois surprenant et finalement rassurant dans l'ensemble. Vaut le détour.

Prestations CAF représentent exclusivité ou large partie des ressources pour de nbx usagers **: ont-ils tous leurs droits mais rien que leurs droits** ?

Il y a ≈ 10 ans, la CAF a posé question du contrôle : affirmer sa vocation sociale **et** sa rigueur. Se démarquer d'une vision purement répressive et se prémunir d'imputations de laxisme

CAF tenue vérifier dires des allocataires : beaucoup déclarations inexactes, incomplètes ou trop tardives, engendrant des milliers de régularisations.

Coûteux pour CAF et aussi pour allocataires, et que dire quand prestations n'arrivent pas à temps ?

564 Agents des corps extérieurs de représentation et de contrôle (**ACERC**) font des contrôles sur place. Prêtent serment devant tribunal d'instance I leur parole fera foi jusqu'à preuve du contraire produite par l'allocataire.

Faire peur aux fraudeurs et rassurer la collectivité

RMI et API se partagent à égalité 80 % contrôles, « en raison de leur complexité (…) présentent de plus grands risques d'indus »

La façon dont ces contrôles sont faits dépend de leur personnalité et de leur CAF : plus ou moins « sociale ».

Métier difficile, et de plus en plus difficile : quotas contrôles augmentent et conditions de vie des usagers se dégradent, les confrontant de plus en plus à un « **décalage entre la réalité et la loi** ». Et à des usagers souvent perturbés psychologiquement.

Mais tous les contrôles n'ont pas d'incidences sur les droits : souvent situation conforme et **dans 47% des cas de non conformité il s'agit de faire verser des allocations non perçue à tort**.

« Les contrôleurs font aussi du conseil » : quand la volonté manifestement n'est pas de détourner de l'argent, on peut « oublier » une inexactitude et notifier simplement. Parfois si c'est minime, une CAF peut ne pas exiger un remboursement dont l'usager par ailleurs ne pourrait pas s'acquitter.

De toute façon le contrôle doit être relativement court car il est coûteux. L'essentiel est de mettre au net une situation : repartir du bon pied.

Il faut de la patience pour obtenir pièces justificatives et en principe on évite contrôles spontanés. Il faut prendre du temps aussi pour répondre aux questions des usagers.

Parfois les contrôleurs signalent aux services sociaux CAF des usagers en mauvaise posture

On ne fait plus du contrôle « pur et dur » comme il y a 30 ans par ex. Pour autant les contrôleurs ne sont pas des médiateurs. C'est un marge étroite.

Politique CNAF : « maîtrise des risques »

Enquête Credoc : 74 % des Français et 72 % des allocataires estiment que les CAF ne contrôlent pas assez les bénéficiaires prestations.

Fraudes

En 2005, toutes prestations confondues, taux de fraude 0.02 % et financièrement parlant 0.04 %, **soit 21,4 millions** (sur plus de 50 milliards) - (A titre de comparaison, Syndicats des impôts évalue fraude fiscale à plus de 50 milliards)

Mais la même année, 153,7 millions ont dû être reversés suite à des opérations de contrôle

Aucun fait ne peut être pénalement qualifié de fraude si l'intention délictueuse du bénéficiaire de la prestation indûment perçue n'est pas prouvée

En 2005, 416 des 1 302 plaintes déposées par CAF ont abouti à une condamnation pénale et elles ne déposent pas plainte systématiquement

50 % fraudes portent sur minima sociaux

Un rapport explore les pistes pour réduire le «non-recours » aux prestations sociales

ASH – 23/06/06 – 06 207 – 12

☺☺ ☹

S'enchaîne bien sûr très bien avec le précédent. Intéressant de suivre les pistes proposées. Et ce phénomène va tellement

à l'encontre des idées reçues qu'il faut le noter.

Rapport du Cevipof remis à la DGAS en février

Ce phénomène est connu mais « **il est parfois difficile de savoir si les instances en charge d'une prestation ou les politiques tiennent réellement à ce que le recours soit favorisé** »

On estime **à 33 % le taux de non recours au RMI et 25 % celui à la CMU** : peur stigmatisation, pbs d'infos, dysfonctionnement administrations…

Construire **indicateurs non-recours** ? Inconvénient de fournir données uniquement quantitatives.

Avoir un seul identifiant pour toutes données organismes sécurité sociale : croiser fichiers pour favoriser accès aux droits (Belgique)

Généraliser **prestations sous forme de crédits d'impôts** (les prestations sous conditions ressources soupçonnées d'être un facteur de non-recours)

Préconise un « **réseau d'alerte institutionnalisé sur le non-recours** », avec organismes locaux sécurité sociale et assocs. Collectes infos et enquêtes qualitatives pour identifier et informer

De toute façon il faut développer « **prospection** »

Et préconisations déjà formulées ailleurs : mieux informer public, simplifier procédures, faciliter accès à domiciliation, développer « pôles d'accueil en réseau pour accès aux droits sociaux »…

Si l'entreprise crée des richesses, le travail social crée des ressources

ASH – 09/06/06 – 06 184 – 12

☺☺

C'est bien : il y a quelques mois on parlait beaucoup de développement social. On y revient, mais sous forme de plaidoyer pour le social en quelque sorte. Sortir de la représentation que l'on en a communément. Un bon argumentaire, facile à lire. L'allusion aux émeutes de 2005 aurait mérité peut-être d'être creusée un peu ?

M. Mondolfo, sociologue, chargé d'une instance d'observation (sce départemental Ile-de-France)

On considère le social comme un coût (voire une incitation à la paresse). L'emploi ne peut venir que de la croissance, et tout dépend de la production.

On tente d'attirer des activités productives dont la répartition territoriale est inégale.

En nov. 2005, on a vu comment « l'ensemble des paramètres sociaux » est complètement déterminant pour rendre un territoire attractif et une population performante (en terme d'image également)

Pour cela, sont nécessaires **« liens dynamiques »** entre économie et social (chacune étant condition de l'autre) et possibilité d'un **développement social.**

Met en valeur **ressources locales**, intensifie liens sociaux, support pour meilleure intégration (emploi notamment, vie sociale etc..)

Active « **systèmes de survie** » (jardins familiaux, auto réhabilitation logement). Là aussi socialisation et apprentissages techniques que l'on retrouvera ensuite au niveau du marché du travail.

Activités sportives etc. déplacent énergies de la violence vers objectifs « socialement valorisés »

Enfin **pacifie les relations** (médiation)

Réseau travailleurs sociaux et assocs active les différentes formes de solidarité.

Prestations relationnelles et développement social « encore peu lisible et mal reconnu »

Contribue à « **traiter, et pas seulement gérer** » ces questions (accès emploi, logement, etc..)

Atout décisif : ils sont en position de « **participer à l'amélioration des conditions (…) indispensables à l'activité** »

« **Une autre conception du rapport entre l'économique et le social** » : **social comme « investissement créateur de ressources (…) dont l'économie a besoin pour sa compétitivité** »

Entre expérience et connaissances, le fondement éthique de la pédagogie

ASH – 16/06/06 – 06 195 – 12

☺☺

Alors ? compliqué ? Nous ne le nierons pas. Mais vaut le détour. Le mérite de se positionner sur une question qui revient comme un leitmotiv, jusque dans vos conversations quotidien.nes. Et de la dépasser. Franchement n'hésitez pas… à y revenir aussi, pourquoi pas ?

Mme Isabelle Ullern-Weité
philosophe chercheur enseignante
centre de formation Buc-Ressources (Yvelines)

Dans le secteur social (comme ailleurs) on fonde les processus d'apprentissage et de qualification sur l'alternance.

La compétence relève-t-elle de l'expérience ou de la connaissance ? Quelle articulation, quel dosage pour une meilleure professionnalité ?

Au vu de la VAE et des réformes en cours, il semble que l'on ait des attentes pragmatiques.

« **Tout monde professionnel est soucieux de pérenniser sa culture propre** » Très vrai pour secteur social et son avoir empirique relationnel, une pratique à transmettre.

Essentiel de déterminer comment **la transmission de l'expérience** participe au parcours de formation.

De ces articulation et transmission dépend la capacité du secteur à se transformer sans perdre les acquis historiques. Et sur le strict plan pédagogique l'enjeu de cette question est celui de la professionnalité.

On ne peut séparer dans la pédagogie les différentes formes d'intelligence : celles orientées vers l'action et celles tournées vers la réflexion.

Parce qu'elles sont liées dans les personnes elles-mêmes : enchevêtrement indispensable pour donner du sens à l'action, pour être responsable.

« La pensée donne de la valeur à l'action » : on peut s'en exprimer devant les autres, et ainsi est déterminée la valeur morale de nos actes.

C'est « l'éthique des personnes qui fonde

l'articulation (…) entre l'expérience et les connaissances ». La personne s'engage et crée le lien dynamique entre expérience et connaissances.

Fonder la formation sur l'expérience, reviendrait à dire que l'on ne comprend quelque chose qu'en en faisant l'expérience. Mais dire surtout que l'on ne pourrait se rencontrer qu'entre gens ayant la même expérience.

Pourtant on peut mêler dans une formation ceux qui sont en poste et ceux qui n'y sont pas: leur échange est pertinent. En outre parfois l'expérience fait obstacle à la formation : on « sait » et on se ferme au savoir.

Ce qui est « partageable (…) n'est pas l'expérience », souvent indicible. « On partage la compréhension de l'expérience, ce que l'on en sait » après, quand on la raconte.

Relier subjectif et objectif en «articulant la pensée dans l'agir raconté à un autre ».

De l'expérience on passe à la « démarche commune de reconnaissance des points de vue »

La formation s'appuie sur l'opération de compréhension et pas sur l'expérience en soi

Comprendre quelque chose et le rapporter à autre chose, passer d'un savoir à ses transpositions appliquées : capacité à intégrer données hétérogènes

C'est ce processus de « **traduction** » qui permet de s'inscrire dans une équipe, un projet, et d'aller au devant de l'usager

« La responsabilité tient à la liberté de juger et penser, non par l'action directe mais par le travail de l'intelligence éthique »

Décentralisation de l'assistance éducative : les départements procèdent aux dernières mises au point avant l'expérimentation

ASH – 09/06/06 – 06 185 – 12

☺☺

L'univers des « mesures » par définition n'est pas celui de la prévention spécialisée. Aussi avons-nous opté pour un traitement un peu succinct de ces 4 pages. Pour autant nous vous en recommandons la lecture : partage de compétences, spécificité de la justice des mineurs, décentralisation, ambiguïtés juridiques qui laissent aussi de la marge de manœuvre aux acteurs locaux. C'est intéressant

L'expérimentation par les départements de la mise en œuvre mesures d'assistance éducative (loi décentralisation 04) est éclipsée par réforme protection de l'enfance qui confirme le rôle de chef de file du département et parle de la « **subsidiarité** » de l'autorité judiciaire.

Circulaire d'application 10/02/06

La loi lance ce chantier **« sans remettre en cause la spécificité de la justice des mineurs** et sans autoriser (…)véritable transfert de compétences »

Au vu de l'évaluation (2009) la loi déterminera maintien / généralisation ou abandon

Attribution pour 5 ans aux départements volontaires : pleine compétence de la mise en œuvre des mesures d'assistance éducative décidées par le juge

Ministère Justice devrait agréer 5 candidatures: Rhône, Loiret, Aisne, Haute-Corse et Yonne.

Direction PJJ prévoit « rencontre nationale » à la rentrée : état des lieux, engagement réflexion

Circulaire d'application parue en 2006 : précise que cette extension des compétences « **ne remet pas en cause la spécificité de la justice des mineurs** ». Ligne de partage entre prérogatives du judiciaire et de l'administratif doit être clarifiée

Exemple du Rhône

Des inquiétudes de magistrats / PJJ, assocs se sont fait jour : logique gestionnaire ?, établissements dépendants d'une seule autorité ? confusion administratif / judiciaire ?, etc. Finalement associés au département au sein de structures de pilotage.

Expérimentation prévue début 07 : durera 2,5 ans.

Dans ce département 4 000 mesures AEMO et plus de 4 000 placements judiciaires par an.

Il faut remettre à plat tout le dispositif : améliorer gestion quantitative et qualitative des places

La collectivité doit s'en donner les moyens (déjà 180 millions par an pour politique de l'enfance).

PJJ devra mettre à dispo 14 postes (ou crédits correspondants) et il y aura des redéploiements de moyens (prévention) : « **réduire placements sans pur autant couper les vivres aux établissements** »

Le Comité de pilotage a rédigé un document

Principes partagés par CG / Assocs (représentées par Sauvegarde et Uniopss) / Magistrats / PJJ : respect pratiques professionnelles, préservation intérêt mineurs et familles, refus d'une organisation stigmatisant les mineurs délinquants, affirmation du caractère expérimental (donc réversible)

Place du juge des enfants : où s'arrêtent les prérogatives d'une ASE qui assure suivi mesures ?

Les juges rappellent « relation singulière » entre le mineur et son juge **Sauvegarde** : **risque que cette justice devienne « justice de décision » et cesse d'être une « justice de suivi ». S**ecteur associatif voudrait continuer à en référer au juge (rapports et.)

Le juge peut-il donner indications sur établissement d'accueil ? Décentralisation met fin au placement direct dans établissements habilités. Mais selon jurisprudence le juge est toujours compétent pour orienter les placements, même confiés à l'ASE… :

« Pas d'atteinte à la souveraineté des décisions judicaires » (PJJ) Ambigüité de la loi.

Eviter d'instaurer césure entre protection des mineurs et traitement de la délinquance. Les juges des enfants peuvent agir au civil ET au pénal. « **Risque dichotomie entre l'administration de la victime et l'administration de l'auteur, risque accru rupture des parcours**. » (PJJ) Parfois il y a un suivi, prescrit par le juge, **après** la mesure.

« Il faut organiser un tuilage entre les mesures pénales et les mesures civiles » (assoc. Lyon)

Les partenaires se félicitent de la qualité du dialogue, même si tous n'écartent pas le risque de « grand cafouillage » à l'automne

Et la « déjudiciarisaton » ? Depuis quelques années

gros effort pour travailler en amont, avec les familles mais le nb de mesures judiciaires remonte néanmoins depuis fin 2005.

« **Nécessaire renforcer l'accompagnement social après une mesure** » (Sauvegarde)

Uriopss : il faudrait élargir encore partenariat (EN, agence hospitalisation…)

Lutte contre l'exclusion : instances en quête de sens

ASH Mag – 05-06 / 06 – 06 191 - 12

☺ ?

Trois grandes pages pour poser les questions que vous vous poser forcément et laisser les questions ouvertes. Et c'est bien, plusieurs facettes sont envisagées, plusieurs risques aussi. Qui permettent sans doute de se situer. C'est bien.

Création **Conseil national politiques lutte contre pauvreté et l'exclusion sociale** (CNLE) en 1992

Création **Observatoire national pauvreté et l'exclusion sociale** (ONPES) en 1998

Le 12/05/06 après CNLE et CILE le sentiment était plutôt positif (cf. RVP 05/06), **mais** :

Alerte : « **on ne peut se contenter d'une politique d'annonces, il faut (…) politique de résultats** »

Le réseau associatif se rappelle les années passées à « crier dans le désert ». Alors, aujourd'hui, grand-messes ou volonté réelle ?

Pdt CNLE : **«** rapport de force complètement défavorable aux gens en situation d'exclusion (…) **plus on en fait mieux c'est. » Seul endroit qui réunisse chaque mois assocs, ministères, syndicats etc..** Vaut le coup. (M. Seillier)

Alerte : « la grande réussite de ces institutions, c'est qu'aujourd'hui on parle beaucoup plus des question d'exclusion »

FNARS : CNLE a « réussi à interpeller ministres successifs » Pas miracle mais « véritable partenariat »

La combinaison Observatoire / CNLE / comité interministériel + conférence bisannuelle semble admise : delà à avoir du poids politique, c'est autre chose.

En avril 06, le Premier ministre a avancé la Conférence, ce qui en a perturbé l'organisation ; été 2004, le CNLE a préparé fiches d'action mais le plan de cohésion sociale est intervenu le 30 juin, avant la conférence et au final peu de fiches ont été retenues ; en février 05, le suivi mise en œuvre loi cohésion sociale est confié à un comité ad hoc alors qu'il aurait dû revenir au CNLE…..

M. Hirsch : « positionnement encore mal défini » ; Entre instance consultative / indépendante et tribune de négociations. Ne faisant tout à fait ni l'un ni l'autre, il engendre des déceptions et comporte un manque de lisibilité.

IGAS : « organe de débat (…) répercuteur de ce qui est à dire dans la politique de l'exclusion »

FNARS : « il faudrait **obligation de consultation (…) par l'Etat** » pour qu'il soit un « partenaire automatique et non pas de circonstance »

Pdt CNLE : « ni courroie de transmission du gouvernement ni caisse de résonance la rue. » Peut prétendre à « **jouer un rôle d'articulation entre la pensée et l'action. Peser politiquement on n'en es pas encore là** »

Ex-commissariat Plan : « la lutte contre l'exclusion déborde sur toutes les politiquas publiques. Or rôle CNLE n'est pas de chapeauter l'action publique »

3 éléments lui font défaut pour trouver sa place : les **moyens** (secrétaire général et locaux en 2006, après 7 ans d'existence »

Question **articulation avec le politique :** « pour qu'un outil soit reconnu, il faut qu'il soit indépendant » (Directeur Observatoire). Or budgets dépendants de l'administration

Question **articulation avec le terrain** : « association avec les acteurs au contact de la réalité pas suffisante aujourd'hui alors qu'elle est fondamentale » (sociologue)

Politiques encore construites à partir de représentations de la pauvreté et pas à partir d'indicateurs de terrain.

« **Grâce à ces [instances] la prise de conscience progresse. Elles font avancer cause des solutions palliatives, provisoires, mais pas celles de fond Et les mettre trop en évidence risque d'enfermer totalement ces populations dans les dispositifs de lutte contre l'exclusion**. » (Anonyme)

Europe : une quinzaine d'organisations réclament un cadre législatif adapté à leur mission sociale

ASH – 12/06/06 – 06 181 – 12

☺

Cette question continue nécessairement de faire l'objet de réflexions. Que nous consignons. Pour jalonner le chemin, donner des points de repère.

Résolution sur les SSIG lors de la Conférence **« droits fondamentaux, protection sociale et intégration européenne »** (30/05) – FAPIL, FNARS, Uniopss, Unccas etc..

Nécessité d'un cadre législatif communautaire

Souhait d'une **directive sectorielle** sur services sociaux et de santé de nature économique avec reconnaissance spécificité et rôle des économies sociale et mixte

Demandent autorités françaises « une clarification en droit interne du caractère de SIG des missions sociales et santé + une définition française du SIG »

Les assocs rendent un service différent de celui des prestataires (question des appels d'offre…)

Attendent que leur droit d'initiative soit reconnu : en terme de proposition d'action et de définition d'une réponse apportée pour une mission confiée par des autorités publiques

Résolution dispo sur www.ssig-fr.org

Dossier infos du mois

Le Monde – 09-15-23-30 /06/06 – 06 189 21

☺

Alors on s'y plonge, parce que c'est plein de choses, des bonnes choses et des choses qu'il faut savoir, qui nuancent, qui reviennent, qui tâchent de juxtaposer les morceaux de puzzle qui composent toute réalité. Et celle-ci est complexe.

Première baisse du nb Rmistes depuis 2002

Au 31 mars 2006 baisse de 0,8 % par rapport à décembre 2005, mais sur 1 an le nb de RMI versés a augmenté de 3,9 %. Hausse inférieure néanmoins à celle de 2004 (+ 8,5 %)

Mme Vautrin : « La reprise de l'emploi produit ses effets avec un retard d'un an sur le RMI »

M. Borloo : « l'important, c'est l'inversion de la tendance »

Baisse du chômage (9,3 % fin avril) **et augmentation du nb d'emplois aidés :**

Fin mai : 161 000 CAE, 170 000 Civis, 50 826 CA

Les Rmistes : 77 % des CA et 80 % des CI-RMA

Hausse de 4,5 % sur un an du nb de Rmistes bénéficiant d'une mesure spécifique aide à l'emploi (principalement dû augmentation des CA)

2005 : l'augmentation du nb de Rmistes (4,2 %) concerne avant tout les 40 ans et plus

CNAF : « l'amélioration du marché du travail devrait sans doute en premier lieu bénéficier aux allocataires les plus jeunes (…) plus proches de la sphère de l'emploi »

A noter : le nb d'entrées dans le dispositif reste à peu près stable (≈ 100 000 tous les 3 mois) par rapport à 2005 et les sommes versées en hausse de 7.2 % par rapport au 1° trimestre 2005

Chiffres sur www.sante.gouv.fr ou www.cnaf.fr

« Le contrat nouvelles embauches »

Enquête Dares / ACOSS réalisée fin mars auprès de chefs d'entreprises ayant embauché en CNE, CDD et CDI en octobre 2005.

70 % de ces embauches auraient eu lieu sous forme CDD ou CDI. Dans 20 % des cas le CNE a permis d'anticiper des recrutements.

Restent 10 % d'emplois qui n'auraient pas été créés sans ce nouveau contrat (44 000)

30 % des CNE ont été rompus dans les 6 mois suivant l'embauche, proportion nettement supérieure à celle des CDI.

Dans 45 % des cas le salarié est à l'origine de la rupture du contrat, et l'employeur dans 38 %

Pour 17 % il s'agit d'un commun accord.

Dispo sur www.travail.gouv.fr

Selon l'Unedic, 48 300 emplois ont été créés au premier trimestre

« La reprise de l'emploi se confirme » : **+ 0,3 % au 1° trimestre 2006** et, **sur un an augmentation de 0,9 % des effectifs salariés** hors fonction publique.

« Il faut remonter à la fin 2001 pour observer de telles créations nettes d'emploi sur deux trimestres consécutifs »

Insee : fait état d'une progression plus limitée**, avec + 0,1 % au 1° trimestre** (travaille sur champ plus restreint**)**

ACOSS (sécurité sociale) : **+ 0,2 % 1° trimestre**

L'Unedic explique ces différences par la prise en compte dans ses chiffres de secteurs d'activité créateurs d'emploi (éducations, santé, social)

Les 3 organismes sont d'accord sur les secteurs les plus créateurs d'emplois, construction et tertiaire.

Construction : hausse effectifs de 3,5 % sur un an et de 0,9 % au 1° trimestre

Tertiaire : hausse de 1,6 % sur un an et de 0,5 % au 1° trimestre

L'industrie continue de reculer (baisse de 2,1 % sur an et la tendance continue)

Le revenu de solidarité activé expérimenté avant la fin de l'année

M. Hirsch est Pdt Agence nouvelle des solidarités actives, créée en janvier 2006.

Objectif : concevoir / mettre en œuvre programmes expérimentation sociale, dont bien sûr **RSA**, mesure phare de « son » rapport (04/05)

Intégrer minima sociaux + aides fiscales en 1 seule prestation : chaque heure travaillée doit se traduire par une diminution des prestations inférieure à ce que rapporte le retour au travail.

Il faut une modification législative pour autoriser les administratives à déroger à configuration. Le 1° ministre la promet d'ici à la fin de l'année.

D'ici là ça démarrera « sur un revenu ciblé garanti aux bénéficiaires lorsqu'ils retrouvent emploi »

« L'objectif est de revoir en profondeur la loi de 1988 sur le RMI » 3 ans nécessaires pour évaluer.

CIVIS, contrat professionnalisation, contrat jeune entreprise, nouvelles modalités précisées

Décret n° 2006-692 du 14/06/06, J.O. du 15/06/06

Comme annoncé en mars (voir RVP)

Avis nuance d'Alerte sur le projet de proposition de loi réformant minima sociaux

Soutien principe mais demande clarifications : Voudrait que l'on parle de leur revalorisation par rapport au SMIC

Approuve harmonisation droits connexes et suppression délais carence des allocations logement, mais il faut que

plafond et plancher de ressources évoluent au même rythme que minima sociaux

Barème ASS devrait tenir compte des enfants à charge et également un accompagnement renforcé

C/ expérimentations (notamment le RSA) : envisageable si cela « aboutit à des prestations plus favorables que le système actuel »

Maisons de l'emploi

300 programmées d'ici à la fin 2007, ≈ 60 fonctionnent ou prêts à fonctionner et 158 seront « labellisées »

1/3 des maisons créées sont ouvertes au public (les autres travaillant en réseau).

L'UNML (lettre info 06/06)

« **Catastrophe annoncée** » pour le financement de son réseau. Diminution de 30 % crédits FSE pour 2007/2013 et intention du gouvernement de lier ces crédits au taux de placement alors qu'il élargit critères d'éligibilité au CIVIS sans moyen sup.

Demande à l'Etat de « sécuriser » financement

Infos du mois

ASH – 16- 30 /06/06 – 06 197 - 22

☺ ☹

Nous ne pouvons que redire que ça bouge ; les alertes ont été entendues. Les annonces se multiplient et c'est à suivre. On aimerait avoir un état des lieux ; gageons qu'à la rentrée ce sera fait quand la loi « Engagement… » sera passée.

Le gouvernement veut améliorer l'accès des jeunes au logement et accroître l'offre de logements d'urgence

Comité interministériel pour le développement de l'offre de logement (CIDOL) du 22/06 :

Relancer production résidences sociales destinées aux jeunes : à hauteur de 500 logement sup par an

Augmenter offre petits logements (pour les jeunes là aussi) dans la production logements sociaux et la réhabilitation (parc privé en centre ancien)

Plan « logement des jeunes » à élaborer par chaque préfet : identifier besoins, développer micro-crédit social etc..

Groupe de travail: au 30/09/06 devra remettre propositions pour améliorer coordination acteurs

Accélérer mise en œuvre programme logements urgence et insertion : mobilisation de la Sonacotra (dotation 50 millions) pour construire d'ici fin 07, entre 500 et 1000 logements

La Sonacotra est aussi invitée à s'engager dans un programme : acheter et rénover hôtels meublés et bâtiments vacants dégradés (capacité hébergement et logement d'insertion de 2 000 à 2 500 logements)

En + « l'ensemble des opérateurs du logement social sera mobilisé pour produire 2000 logements sous forme résidences sociales pour l'accueil des publics en situation de précarité (habitat indigne)

Modalités d'attribution des subventions du fonds d'aide au relogement d'urgence

Circulaire NPR / MCT / B / 06 / 00052 / C du 02/06/06, dispo sur www.interieur.gouv.fr

La loi finances 2006 a institué pour 5 ans un « **fonds d'aide pour le relogement d'urgence** » (FARU) généré par le ministère de l'Intérieur.

Pour aider collectivités locales dans le début procédures relogement (souvent dans l'urgence)

Circulaire détaille situations de sécurité et modalités de financement

Ventes à la découpe : le Parlement adopte la loi visant à protéger les locataires

Loi n° 2006-685 du 13/06/2006, J.O. du 14/06/06

Accorde un droit de préemption aux locataires au moment de l'achat en bloc de leur immeuble.

Renforce pouvoir de préemption du maire : pourra l'exercer pour maintenir locataires sur place

Confédération nationale logement : estime qu'elle ne protège pas les locataires et laisse entier le pb de la spéculation immobilière. Ceux qui ne pourront pas se porter acquéreurs ne pourront pas non plus rester dans leur appartement.

Pdt de l'Union foyer de jeunes travailleurs

Lancement (12/06) d'une campagne en faveur du logement des jeunes : **« il manque 10 000 logements pour les jeunes travailleurs** »

Réflexion dans les unions régionales avec pouvoirs publics, professionnels habitat emploi et formation

Objectif : étudier des pistes de solution au congrès de novembre et les présenter au gouvernement.

Cour des Comptes et Fondation Abbé Pierre

Rapport élogieux : Fondation « s'est dotée d'outils rigoureux et fiables dans le domaine de la gestion »

« Qualité et professionnalisme de ses équipes »

« Analyse des attitudes de médecins et de dentistes à l'égard des patients bénéficiant de la CMU-C »

ASH – 16-30 /06/06 – 06 213 – 23 / Le Monde – 24/06/06 – 06-213 - 23

☺ ☹☹

Voilà, c'est clair, net, édifiant et consternant. C'est à lire, jusqu'au bout d'ailleurs et pourquoi pas sur Internet ?

Fonds CMU a réalisé une enquête avec la méthode du testing. Prise de RDV + entretiens

215 professionnels contactés : ≈ 14 % de refus

4,8 % des généralistes et 41 % des spécialistes ont refusé un RDV, surtout psychiatres (50 %)

Supposant que ces bénéficiaires ne travaillent pas, on les oriente souvent sur des créneaux horaires spécifiques ou on le renvoie vers l'hôpital ou encore on refuse le tiers payant.

Le Fonds CMU juge l'échantillon « suffisant pour mesurer l'ampleur du problème »

Le ministre de la santé a saisi le Pdt du Conseil national de l'ordre des médecins demandant de veiller à ce que ces pratiques soient sanctionnées

Fédération hospitalière France a la même position

A noter : L'Uniopss demande que les plafonds de ressources pour attribution CMU de base et complémentaire soient alignés sur définition européenne du seuil de pauvreté (60 % de la médiane des revenus au lieu de 50 %)

Rapport dispo sur www.cmu.fr

L'accès des bénéficiaires CMU-C à certains soins dentaires est amélioré

Arrêté du 30/05/06, J.O. du 05/06/06

Actes de prothèse ou orthopédie revalorisés ≈ 30 % (1° fois depuis 1999)

Bénéficie aux dentistes et « **devrait permettre un amélioration des pratiques et réduire les situations de refus de soins** »

La HAS, les délinquants dangereux, et autres infos

ASH – 23-30 /06/06 – 06 218 – 23 / Le Monde – 26 & 28 / 06/06– 06-218 - 23

☺ ☹

Où l'on parle à nouveau du repérage, où l'on reparle des malades mentaux en prison et c'est à lire, et de l'accès au crédit. Le lien entre ces trois infos c'est la recherche de solutions à des pbs archi-connus. Sont-elles au rendez-vous les solutions ? A vous de voir.

« Prise en charge de la psychopathie, rapport d'orientation » - HAS

La Haute Autorité de santé **: il « ne s'agit pas de dépister de futurs délinquants mais de s'occuper des enfants qui souffrent »**

La psychopathie n'est pas une maladie mentale mais « un trouble complexe de la personnalité qui ne peut être reconnu qu'à l'âge adulte »

Aucune analyse sérieuse n'existe sur un « lien causal » entre psychopathie et délinquance.

Préconise « stratégie de repérage et prévention non spécifique s'attachant à tous les signes de souffrance psychique.

« Le repérage n'a de sens que s'il est accompagné d'une offre de prise en charge » et les moyens sont « insuffisants »

Développer effectifs médicaux et sociaux des secteurs psychiatrie infanto-juvénile, **nommer des travailleurs sociaux référents** (16/21 ans)

Collaboration entre secteurs psychiatre et structures d'insertion sociale

Articulation des champs sanitaire et judiciaire : renforcer équipes psy en milieu pénitentiaire…

« **Protocole rigoureux » de partage régulier de connaissances et d'infos** entre intervenants d'un même territoire

Dispo sur www.has-santé.fr

Un rapport sénatorial propose la création d'unités hospitalières de long séjour pour les délinquants dangereux

De fait les personnes dangereuses atteintes de troubles mentaux sont en majorité prises en charge par le système pénitentiaire.

23 % détenus atteints troubles mentaux, et jusqu'à 30 % parmi condamnés à de longues peines

Et la prison n'est pas « le cadre le plus propice », d'autant que la prise en charge est insuffisante.

Mise en place de « **centres d'expertise** » (25 jours), qui pourraient aussi préparer les sorties

Création « **unités hospitalières spécialement aménagées long séjour** » à côté des futures unités hospitalières spécialement aménagées : prise en charge sous responsabilité médicale, délinquants dangereux atteints troubles mentaux. Toute la durée de la peine et même au-delà si nécessaire (2 ans).

M. Badinter: « la solution ne peut être que médicale »

Psychiatres: « pas besoin nouvelles structures », il faut donner des moyens à l'existant.

Renforcer suivi après libération : injonction de soins

Mettre en place un **fichier des condamnés** ayant fait l'objet d'une hospitalisation d'office ou placement dans une de ces unités. « Permettre meilleur suivi sanitaire »

Rapport d'info commission des lois : www.senat.fr

Une nouvelle convention pour faciliter l'accès au crédit des personnes gravement malades

Assureurs, professionnels du crédit, assocs consommateurs et de personnes malades ont signé

Convention AERAS : « assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé » remplacera convention Belorgey début 2007.

Montant des prêts en hausse et couverture élargie au risque invalidité.

Mécanisme mutualisation des risques d'assurance : prise en charge d'une partie des surprimes pour les personnes aux revenus les plus modestes.

Le ministère de la Santé estime qu'en 2004, 9 000 personnes ont vu une demande d'emprunt rejeté. Le Collectif inter associatif sur la santé estime, lui, à plusieurs dizaines de milliers ce type de situations.

Ces dispositions pourraient faire l'objet d'une loi.

Armes à l'école : 73,2 % de hausse selon les R.G.

Le Monde – 08/06/06 – 06 186 - 24

☺ ☹

Nous trouvons le titre un peu « racoleur », avouons-le. Mais la tendance signalée est là, à ne pas ignorer, à croiser avec vos constats. A croiser également sur le champ avec statistiques internes de l'Education nationale ; et à suivre surtout.

Etude R.G. (05/06) : faits de violences avec armes en augmentation 73,2 % entre 03/04 et 04/05

Reflète durcissement délinquance (en particulier quartiers sensibles), « **porosité entre rue et école** »

Chiffres R.G. s'appuient sur stats E.N. et sur synthèses sécurité publique + fonctionnaires R.G.

2004/2005 : armes à feu signalées dans 13 % des cas recensés, armes blanches dans 35 %, armes par destination (bâtons…) dans 51 %

Sur 87 faits avec armes à feu : 52 en Ile-de-France

Sur l'ensemble des faits avec armes : 17,4 % sont le fait de bandes (stupéfiants, rivalités quartiers ou règlements comptes personnels)

50 % de ces expéditions se sont produites aux abords des établissements. Même si on n'est pas dans le cas américain , « la France est confrontée à ce phénomène »

Les violences scolaires augmentent depuis le début des années 90 et : notamment à partir de 1995.

Préconisations : filtrage accès, développement vidéosurveillance, alarmes, éclairages de mouvement, présence policière aux environs établissements, rehaussement grilles anti intrusion et multiplication nb de surveillants

Statistiques EN : **Base SIGNA**

y participent 70 % des chefs d'établissement

Pas d'aggravation importante sur la durée : **+ 3% entre 02 et 05**.

Violences physiques avec armes **2 %** faits recensés.

Avait enregistré 12 % de hausse entre 2002 et 2004 et un tassement (- 1 %) en 2004-2005.

≈ un tiers incidents dans 5 % des établissements (majoritairement situés en ZUS), soit 14 incidents graves en moyenne par établissement et par an

La première promotion ZEP de Sciences Po témoigne du succès de l'expérience

Le Monde – 21/06/06 – 06 200 - 24

☺☺☺

C'est vrai, cette page nous a plu : en établissant que ce dispositif a permis à Sciences Po d'avancer sur ses propres fonctionnements, elle parle beaucoup mieux de mixité sociale que bien des décrets et plan qui se succèdent. En tout cas nous l'avons lu ainsi.

En 2001 étaient entrés les 14 premiers élèves issus de ZEP et ils achèvent leur cursus en juin.

Au total aujourd'hui 189 étudiants ont été recrutés par cette voie, dont 57 en 2005.

« **A l'époque il a fallu convaincre, y compris les intéressés eux-mêmes** » (directeur des études), et convaincre aussi les élèves de Sciences Po

Ceux qui le souhaitaient ont bénéficié d'un tutorat

Et l'expérience a été bénéfique pour Sciences Po : « **ils se distinguent par une conscience sociale plus large et plus fine** » (responsable conventions éducation prioritaire). Leur valeur travail n'est pas semblable à celle des « privilégiés » qui parlent d'épanouissement là où eux y voient aussi un moyen de subsistance.

La direction réfléchit à un « **stage de terrain »** (pour tout le monde) en mission locale, commissariat, hôpital…

Ce programme a permis à la direction de « prendre conscience des carences de [son] système » (directeur études) et par ex. tutorat, stages d'intégration élargis à d'autres publics

Mais les exigences n'ont pas faibli et les étudiants issus de ZEP « ont des taux de réussite comparables » à leurs condisciples

Dossier infos du mois

ASH – 12-30 /06/06 – 06 190 – 24 / Le Monde – 24/06/06/ - 06 190 - 24

☺ ☹☹

L'illettrisme franchement consternant. Et pourtant c'est intéressant : tord le cou à des idées reçues, à lire. Le reste aussi bien sûr.

9 % des 18/65 ans en situation d'illettrisme

Enquête Agence nationale lutte contre illettrisme (ANLCI) en partenariat avec Insee : utiliser outil statistique dans un but de prévention

Population: **18/65 ans vivant en France métropolitaine et ayant été scolarisés en France**

Sur **les 9 %** concernés par l'illettrisme, plus de 50% a 45 ans et plus (plus la population est âgée, plus la proportion s'élève)

Hommes plus touchés (11 %) que femmes (8 %)

Seuls 10 % vivent en ZUS, plus de 50 % vivant dans zones faiblement peuplées (28% zones rurales)

74% de ces personnes utilisaient exclusivement le français à l'âge de 5 ans (cadre familial)

L'illettrisme frappe 3 fois plus les titulaires du RMI mais 57 % des personnes concernées travaillent.

ANLCI : www.anlci.gouv.fr

Les usagers font de plus en plus appel au médiateur de l'éducation nationale

Installé en 1999 et pour la 1° fois, en 2005, plus de réclamations de parents et élèves que personnels EN

44 % plaintes usagers c/ carte scolaire (+ 37 %)

Ensuite différends sur examens et concours

Saisines EN envers leur administration concernent pour 21 % question d'affectation / mutations

Depuis 2000 conflits personnels / responsables des établissements sont en hausse de 36 %

A noter que le ministère finalise un projet de circulaire relative au harcèlement moral au travail.

Bourse au mérite : un accès élargi et un montant majoré

Décret 2006-730 + arrêté 22/06/06, J.O. 24/0/6/06

Notamment promotion élèves établissements ZEP

Mention B ou TB au brevet, ou distingués « par efforts dans le travail au cours d la classe de 3° »

Montant passe de 762,27 à 800 € par an

☺☺☺

Soyons clairs : ce ne sont pas des livres qui peuvent remplacer ceux que l'on met dans une valise de vacances mais néanmoins : cette famille, que peut-on faire avec elle, les travailleurs sociaux en ont-ils une image juste, leur permettant de travailler, comment bouge-t-elle ? C'est bien, non ?

Et des travailleurs sociaux en colère. Pourquoi pas jeter un œil ? A quoi servent les travailleurs sociaux ? Pas mal non plus d'après nous.

Et puis, encore l'évaluation, direz-vous : oui mais sous un angle un peu nouveau. Bon à noter pour le moins.

ASH du 30 juin 2006 – 06 216 – 31

Accompagner le projet des parents en éducation spécialisée

« Partager l'éducation d'un enfant dont le développement s'avère problématique (…) est source de conflictualité ». Et on ne peut le faire sans s'associer au projet de vie des parents pour cet enfant. **Soutenir sans usurper**.

Sociologue, décrit cheminent de pensée d'équipes : pas de réponse standard.

Comprendre les « bonnes raisons » d'agir des parents et le sens que peuvent prendre pour eux les actes des professionnels.

Attention à la « vulgate » sur conduites parentales fusionnelles, rejetantes, ou… Ces attitudes existent « mais elles ne justifient pas de réduire les parents à des stéréotypes généralisants qui invalident d'emblée leur point de vue »

La famille change-t-elle ?

Sociologue : rappel des transformations intervenues depuis 60 ans dans la sphère privée.

Contributions : pistes de réflexion et d'action pour les professionnels de l'enfance

Par ex. une psychanalyste : éviter « d'abîmer » les parents en les confrontant à des modèles idéaux car **« jamais l'autre ne peut répondre à une attente idéalisée : par définition, il est manquant, défaillant, mauvais ».** Travailler avec le réel et faire son deuils de « 'l'illusion de la maîtrise, par la connaissance, d'un

mieux-faire avec les enfants »
Psychiatre et sociologue : pas se défausser sur les seuls parents de l'incapacité collective à faire société »

Le travail social sert-il la discrimination ?
Des professionnels des secteurs social, médico-social, sanitaire et scolaire ont créé l'assoc Némésis (déesse de la juste colère).
Livre blanc « vibrant » : comment se résigner à la mise en œuvres de pratiques d'exclusion occultées par des discours sur les droits des usagers, qui « s'avèrent quotidiennement bafoués ? »
Association Némésis – Ed. L'Harmattan – 11 €

Savoir évaluer en action sociale et médico-sociale
Un consultant en méthodologie d'évaluation propose cette réflexion sur l'évaluation de l'évaluation.
Ce « **programme instrumental d'évaluation de la compétence évaluative** » doit permettre d'apprécier la qualité des outils d'auto –évaluation conçus en internes ou livrés par des prestataires
Francis Alfödi – Ed. Dunod – 26 €

☺☺☺ ☹

Des annonces bien sûr : on veut aider notamment les femmes de familles polygames. Des choses à mémorisiez ou allez voir sur Internet: les nouveaux contrats CUCS, la validation des zones franches décidées en décembre par exemple.
Et puis ce que l'on voit moins : mesures de médiations en baisse, financements à la traîne, mécontentement de la CPCA.
Du réel, des Brèves en somme. Et retenez que nous avons une nouvelle Défenseure des enfants.

Le Monde – juin 06 – 06 215 - 32

Les espaces de rencontre pour familles en difficulté perdent des financements
« Points neutres » créés dans les années 80, pour familles en rupture, visites avec accompagnement si nécessaire pour parents divorcés…
136 assoc, intervenant à 95 % sur mandat judiciaire
Financées jusqu'en 2005 par ministère justice, collectivités, CAF et participation familles avec aide juridictionnelle si nécessaire.
Une circulaire met un terme à l'aide juridictionnelle
Et des assocs ferment : **« les décisions de justice ne peuvent plus être exécutées. Il y a rupture d'égalité entre ceux qui peuvent payer et voir leurs enfants et ceux qui ne peuvent pas et sont privés de leur droit de visite** »

ASH du 09 juin 2006 – 06 188 – 32

M. Lamour veut aider les jeunes en difficulté à accéder à un emploi d'animateur ou d'éducateur
Lancement **« Parcours Animation Sport »** (PAS) le 01/06. : pour 2 500 jeunes 16/30 ans en difficultés d'insertion, issus des quartiers sensibles, avec une 1° expérience dans l'animation et un « minimum de bases à l'oral et à l'écrit »
Cadre : contrat aidé et formation en alternance (18 à 24 mois), avec référent

« Les FAJ – bilan 2004 à la veille de la décentralisation du dispositif » - DREES
103 000 jeunes en ont bénéficié en 2004, soit 1 000 de moins qu'en 2000 alors que demandes en légère progression. Profil demandeurs :
53 % femmes ; âge moyen 22; 93% plus scolarisés.
Part des non-diplômés a diminué (38 contre 44 %) et proportion jeunes ayant quitté domicile parental a augmenté (68 contre 62 %) ainsi que ceux déclarant n'avoir aucune ressources (42 à 47 %)
Aides d'urgence en légère augmentation (36 %)
Montant moyen : 213 € (contre 224 € en 2002)
50 % demandes c/ pbs de subsistance et 30 % de transport
Dispo sur www.sante.gouv.fr

Conférence de la famille : positionnement UFAL
L'Union familles laïques réagit aux propositions visant à « encourager bénévolat » aidants familiaux.
Il faut créer structures pour personnes dépendantes en nb suffisant »
Les aidants familiaux sont surtout des femmes « qui auront des retraites de survie »
A noter que le 22 / 06 UFAL et UNRPA tiennent une « **alter conférence de la famille** »

Convention des Droits de l'enfants : DEI-France s'alarme du retard français
Son Pdt, M. Rosenczveig a écrit à M. Chirac
En juin 04, le Comité des experts droits de l'enfant (ONU) estimait que la France n'avait pas tenu ses engagements sur la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)
DEI France avait déjà écrit en. 2004 pour relayer ces interrogations. Et jamais reçu de réponse.

La Belgique restreint l'accès des Français à ses écoles d'éducateurs
Projet de décret approuvé par la commission Enseignement supérieur du Parlement Communauté française : **limiter à 30 %** le taux d'étudiants non-résidents inscrits en 1° année dans certaines filières sanitaires et sociales (dont ES)
Texte restant à approuver en séance plénière et fait pour répondre à un nb « anormalement élevé » d'étudiants non belges. On déterminerait candidats retenus par tirage au sort et non par ordre d'arrivée.

ASH du 16 juin 2006 – 06 198 – 32

Une circulaire présente les nouveaux contrats urbains de cohésion sociale - CUCS
Circulaire DIV du 24/05/06
Chacun d'entre eux regroupera l'ensemble des programmes et contrats existants (équipes réussite éducative, fonds intervention ville, CLS, contrats locaux accompagnement à scolarité, VVV, école ouverte…)
Sinon pour l'ensemble voir RVP 03 et noter que la circulaire est dispo sur http://i.ville.gouv.fr

« Défense 2° chance - favoriser l'insertion professionnelle des jeunes » - CES
Le CES donne conditions de réussite ce programme
Repose sur principe volontariat, jeunes 18/21 ans confrontés à difficultés, scolaires et sociales
Internat, s'appuie sur expérience anciens militaires, et propose triple formation (comportementale, scolaire et préprofessionnelle)
Le CES plaide pour « suivi global » des jeunes « avec l'appui notamment de travailleurs sociaux, psychologues (…) qui font aujourd'hui défaut alors que leur rôle est important »
Et prise en compte « difficultés d'environnement social » (avec milieu associatif)
Demande allongement jusqu'à 23 ans et accès à tous **sans condition de nationalité**
Dispo sur www.ces.fr

Europe et Femmes roms
Le Parlement dénonce (01/06) inégalités (accès aux soins, chômage, logement, scolarisation…)
Recommande de mettre « fin à la ségrégation scolaire subie par les enfants Roms et de remédier à la mauvaise qualité de l'enseignement qui leur est donné »

Europe : les directives sur l'égalité hommes-femmes refondues en un seul texte
Principe d'égalité de traitement rendu valable sur le lieu de travail mais aussi dans toutes situations « d'accès à l'emploi, de formation et de promotion professionnelles »
Chaque Etat aura 2 ans (ou 3) pour adapter sa réglementation (à compter parution JO UE)

ASH du 23 juin 2006 – 06 214 – 32

La Fédération Citoyens et Justice
Déplore diminution nb mesures médiation pénale et contrôle judiciaire socio-éducatif (respectivement en 2005 – 18 et – 12 %)
Demande conférence nationale sur réponses judiciaires adaptées prévention délinquance, tenant compte de l'expertise associative

Assemblée générale UNAF le 17/06
Ministre famille va « bientôt » proposer mesures en faveur des femmes et enfants de familles polygames : Aider à la décohabitation
Faire évoluer l'API pour donner aux femmes seules « l'accès à un mode de garde, à la formation et aux dispositifs d'insertion »

Ateliers et chantiers d'insertion : le Synesi est né
Création de ce syndicat d'employeurs par 3 réseaux
Objectif : 120 adhérents, seuil représentativité pour négociations sur création convention collective
L'idée étant de créer un secteur professionnel à part entière : dialogue social, nouveaux droits

Assises Institut national d'aide aux victimes et de médiation (Inavem) le 16/06
Ministre justice demande que les SAVU fasse l'objet expérimentation plus large
Permanences accueil et prise en charge en lien avec DIV dans les hôpitaux (proximité zones sensibles)
Prône élaboration « schémas départementaux d'aide aux victimes » pour harmoniser pratiques acteurs

Europe sociale : personnes condamnées pour infractions sexuelles sur des enfants : vers une interdiction professionnelle au niveau européen
Une fois prononcée dans Etat cette interdiction serait applicable dans les toues les autres Etats membres : approuvé par les députés ; reste à être approuvé par le Conseil de l'Union et discuté entre les différents ministres : tous les Etats n'ont pas les mêmes juridictions professionnelles….

ASH du 30 juin 2006 – 06 211 – 32

Dominique Versini défenseure des Enfants
Nommée le 28/06 (secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion de 02 à 04)

VAE : le gouvernement veut parvenir à 60 000 certifications d'ici à la fin de l'année
10 000 bénéficiaires en 2003, 17 700 en 2004, 20 450 en 2005.
Programme mis en œuvre dès septembre :
Mieux renseigner (www.vae.fr fin octobre)
Simplifier / harmoniser démarches administratives
Encourager demandeurs d'emploi non indemnisés à entreprendre VAE (20 000 certification d'ici fin 07)

Familles monoparentales
Délégation Sénat aux droits des femmes : 14 propositions pour améliorer leur situation
Rééquilibrage entre RMI et API
Accès privilégié aux crèches
Plus de souplesse dans organisation modes de garde
Dispo sur www.senat.fr

Mesures sur la vie associative : « le compte n'y est pas », selon la CPCA
5 mois après conférence nationale de la vie associative : l'institutionnalisation du dialogue civil « est suivie de peu d'effets »
Depuis début 2006 beaucoup d'assocs ont avancé leurs dépenses de fonctionnement (le gouvernement s'était engagé à 50 % subvention au 1° trimestre)
Manque de formations pour les bénévoles : les 7 millions promis n'ont pas été dégagés

Zones franches urbaines
La Commission européenne a validé la création des 15 nouvelles zones franches ainsi que l'extension du périmètre des 29 existantes